



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,
du budget et de l'administration****Premier rapport: Questions financières***Table des matières*

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Programme et budget pour 2006-07 | 1 |
| Exécution du programme de l'OIT en 2006-07 | 9 |
| Consultation préliminaire sur le cadre stratégique pour 2010-2015..... | 18 |
| Réexamen de la structure extérieure de l'OIT..... | 24 |
| Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2006..... | 30 |
| Rapport de la Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2007..... | 31 |
| Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail | 34 |
| Réserve pour les réunions techniques | 34 |
| Programme et budget pour 2008-09: Recouvrement des contributions depuis le 1 ^{er} janvier 2008..... | 37 |
| Rapport du Sous-comité du bâtiment | 38 |
| Autres questions financières..... | 40 |
| <i>Annexes</i> | |
| I. Discours du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration (12 mars 2008)..... | 43 |
| II. Proposition révisée d'affectation des ressources inscrites au Compte de programmes spéciaux..... | 50 |

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 12 et 13 mars 2008 sous la présidence de M. D. Jayatilleka. MM. Barde et Blondel ont assumé les fonctions de Vice-présidents. M. Barde était le rapporteur.
2. L'ordre indiqué pour la discussion dans le document GB.301/PFA/TOB a été adopté.
3. Le Directeur général a fait une déclaration pour présenter les principaux documents d'orientation devant la commission. La déclaration est jointe au rapport en tant qu'annexe I.

Programme et budget pour 2006-07

(Première question à l'ordre du jour)

4. La commission était saisie de trois documents ¹ concernant le compte du budget ordinaire et le Fonds de roulement au 31 décembre 2007.

a) Compte du budget ordinaire et Fonds de roulement au 31 décembre 2007

(y compris les transferts entre postes budgétaires)

5. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a constaté avec satisfaction que le paiement des contributions s'est mieux passé que l'année précédente. Il a donc remercié les pays qui se sont acquittés à temps de leur contribution car, même s'ils ne font que s'acquitter d'une obligation, ils évitent ainsi bien des difficultés à l'Organisation. Les pays n'ayant pas payé leur contribution depuis plus de deux ans se trouvent dans une situation difficile qui porte préjudice au Bureau. M. Blondel a demandé que certains contacts personnels particuliers soient pris pour remédier à chaque situation. Constatant que certains pays ont retrouvé leur droit de vote grâce à des arrangements financiers, il a souhaité que cette solution intervienne le plus fréquemment possible.
6. M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, s'est réjoui de la bonne santé financière de l'Organisation. Toutefois, il s'est dit préoccupé par les tendances dépensières des derniers mois de 2007 et a demandé au Bureau de veiller à mieux gérer ses ressources tout au long de l'exercice financier.
7. La représentante du gouvernement des Etats-Unis s'est référée au paragraphe 6 du document sur les dépenses liées aux émissions de carbone pour 2006-07. Elle a demandé au Bureau une estimation du montant des dépenses pour la prochaine période biennale et a demandé que les fonds destinés à compenser les émissions de carbone soient utilisés pour effectuer, dans le bâtiment du Bureau, des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie.
8. Le Trésorier et contrôleur des finances, répondant à la question des Etats-Unis, a indiqué que la somme de 131 000 dollars E.-U. correspond à un voyage en avion effectué en 2007. Il a estimé que le montant équivalent pour l'exercice 2008-09 sera de 262 000 dollars E.-U.
9. La commission a pris note du document.

¹ Documents GB.301/PFA/1/1, GB.301/PFA/1/2 et GB.301/PFA/1/3.

b) Traitement de la prime nette acquise

10. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, s'est félicité de la bonne initiative prise par le Bureau de proposer le transfert au Fonds pour le bâtiment et le logement d'un montant d'environ 32 millions de francs suisses résultant de l'achat à terme des dollars nécessaires au budget de l'Organisation, soit la prime nette acquise pour 2006-07. Le degré d'acceptation dont cette initiative fera l'objet permettra de juger des intentions des membres du Conseil, s'agissant d'assumer la double charge que représentent le prochain cadre stratégique de l'Organisation et la mise en chantier de la rénovation du siège. La rénovation du siège est désormais un impératif. Si des fonds ne sont pas trouvés pour la réaliser, il faudra sacrifier régulièrement en partie ceux qui sont affectés au cadre stratégique. M. Blondel a remercié d'avance tous les gouvernements qui sont prêts à accepter le point appelant une décision.
11. M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a dit que la rénovation du siège est pour eux une priorité, dès lors que les dégradations sont si importantes. Tout gain et tout excédent budgétaire devraient être réaffectés au financement de ce chantier. Cependant, la décision de réaffecter la prime nette acquise est avant tout une décision des gouvernements. M. Barde a souhaité que le montant soit versé intégralement au Fonds pour le bâtiment et le logement afin d'éviter par la suite des coupes trop importantes dans le budget des activités. Il a donc recommandé aux gouvernements l'adoption du point appelant une décision.
12. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a fait remarquer que, dans la mesure où les chiffres indiqués dans le document sont provisoires et que les chiffres officiels ne seront reçus qu'après que les comptes auront été signés par le Commissaire aux comptes, il est trop tôt pour décider ce qu'il convient de faire avec l'excédent. Il a néanmoins apprécié le fait que le Bureau ait fourni des informations et exposé ses projets pour l'avenir. Il a souligné que son gouvernement n'est pas favorable à ce que l'on apporte des changements au Règlement financier de l'OIT. Il a demandé au Bureau de préparer et distribuer un tableau qui détaillerait comment la prime nette de 32 millions serait partagée entre les Etats Membres et préciserait ce qu'il doit advenir de la somme de 18 millions de dollars provenant du Compte de programmes spéciaux. Il a demandé qu'un plan parfaitement clair soit soumis pour la rénovation du bâtiment, un plan qui soit établi par des experts et examiné par une commission de contrôle.
13. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, a approuvé le point soumis pour décision en soulignant la nécessité de créer un environnement de travail favorable.
14. Le représentant du gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom de l'Australie, de la Corée, de la République tchèque et de la Suisse, a approuvé la proposition formulée au paragraphe 6 du document. Ces cinq pays ont fait observer que, en tant que Membres acquittant rapidement leur contribution, ils bénéficieraient de la distribution de la prime nette acquise, selon ce que prévoit le Règlement financier. Cependant, ils ont jugé approprié et financièrement responsable de déroger au Règlement financier et proposé, à titre exceptionnel, que la prime nette acquise soit intégralement affectée à la rénovation du bâtiment du siège.
15. Le représentant du gouvernement du Mexique a pris note des conclusions de l'étude sur la rénovation du bâtiment du siège selon lesquelles les installations, l'équipement et le matériel techniques sont au bout de leur durée d'utilisation ou doivent être remplacés pour des raisons de sécurité ou d'économie d'énergie. Soucieuse de la sécurité du personnel du Bureau et des participants aux réunions de l'OIT, la délégation du Mexique approuve le point appelant une décision.

16. Le représentant du gouvernement du Canada a déclaré que, selon la politique gouvernementale de son pays et selon le règlement des finances canadien, tout excédent doit être restitué aux Etats Membres à titre de crédit. C'était également sa position en 2002. Le Règlement financier de l'OIT, modifié en 2003, permet désormais de transférer les fonds excédentaires au Compte de programmes spéciaux. Bien que le gouvernement canadien n'ait pas approuvé cet amendement, il ne conteste pas le fait que les fonds excédentaires sont ceux que l'OIT doit utiliser conformément à la décision du Conseil d'administration. L'intervenant a souligné que l'excédent et la prime nette doivent être crédités au titre de la contribution à mettre en recouvrement l'année prochaine. Il a déclaré que son gouvernement est favorable à la rénovation du bâtiment du siège, mais que cette question doit être traitée conformément au processus du budget ordinaire et ne pas dépendre d'un excédent. Il a insisté sur le fait que ce serait une mauvaise politique d'adopter cette pratique et que l'on créerait un précédent en allant dans ce sens. Il a suggéré qu'il appartient à chaque Etat Membre auquel de l'argent doit revenir sur la prime nette de décider d'y renoncer ou non. Si l'on devait décider à l'avenir de prélever une taxe spéciale pour les travaux de rénovation du bâtiment, le Canada insistera pour que les ressources qui ne seraient pas restituées maintenant soient créditées au titre de la prochaine contribution à mettre en recouvrement. L'intervenant a bien insisté sur le fait que le Canada n'approuve pas le point appelant une décision.
17. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a indiqué qu'il n'approuve pas la proposition et partage le point de vue du gouvernement de la Fédération de Russie selon lequel le montant final de l'excédent n'est pas encore connu. Il a demandé s'il n'est pas possible de se procurer auprès d'autres sources les fonds nécessaires aux travaux de rénovation. Il a indiqué que le montant total de la prime nette ne devrait pas être affecté à la rénovation afin que les pays ayant versé à temps leur contribution ne soient pas pénalisés.
18. Le représentant du gouvernement du Japon a estimé nécessaire de transférer la prime nette au Fonds pour le bâtiment et le logement aux fins de la rénovation du bâtiment. Cependant, le système prévu pour inciter les Etats Membres à acquitter rapidement leur contribution doit être respecté. Compte tenu du montant disponible pour le Fonds d'incitation provenant de la prime nette acquise lors de plusieurs exercices précédents, il a proposé que 80 pour cent de la prime nette soient transférés au Fonds pour le bâtiment et le logement et 20 pour cent au Fonds d'incitation.
19. Le représentant du gouvernement du Kenya a approuvé le point de vue du porte-parole du groupe de l'Afrique, qui propose de transférer la prime nette au Fonds pour le bâtiment et le logement. En tant que membre du Sous-comité du bâtiment et représentant du groupe de l'Afrique au sein de la présente commission, il a insisté sur la nécessité d'ouvrir de toute urgence le chantier de rénovation afin d'éviter une nouvelle augmentation des coûts.
20. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a insisté pour que tous les excédents et les soldes soient restitués aux Etats Membres et a indiqué qu'elle n'approuve pas le point appelant une décision.
21. Le représentant du gouvernement de l'Inde a indiqué qu'il y a un consensus quant à la nécessité de rénover le bâtiment du siège pour améliorer le fonctionnement du Bureau. Toutefois, le Règlement financier indique que la prime nette doit être restituée aux Etats Membres, conformément au Règlement financier. Il a souligné le fait que l'Inde figure parmi les pays qui acquittent rapidement leur contribution et que, à ce titre, elle bénéficierait d'une telle restitution. Cela dit, il convient de faire preuve de souplesse dans l'application du Règlement financier, et son gouvernement appuie la proposition contenue dans le document.

22. Le représentant du gouvernement de la France s'est déclaré d'accord pour que, à titre exceptionnel, 50 pour cent de la prime nette soient affectés au Fonds pour le bâtiment et le logement mais pas 100 pour cent, car cela pénaliserait les Etats Membres qui paient à temps et parce qu'il n'y aurait plus, dès lors, d'incitation pour les Etats Membres à payer rapidement. Il a proposé qu'un fonds spécial soit créé pour la rénovation du bâtiment, un fonds qui soit différencié par rapport aux travaux de maintenance classiques.
23. Le représentant du gouvernement du Nigéria a déclaré partager le point de vue exprimé par l'Afrique du Sud. Le Nigéria a félicité le Bureau pour sa gestion efficace qui a permis d'acquérir une prime nette de 32 270 415 francs suisses. La délégation nigériane est favorable à la proposition visant à transférer intégralement la prime nette acquise au Fonds pour le bâtiment et le logement, compte tenu des sommes colossales nécessaires à la rénovation du bâtiment du siège. Cette action n'entraînerait pas la mise en recouvrement de contributions supplémentaires de la part des Etats Membres et n'entraverait pas non plus la mise en œuvre d'autres activités prioritaires programmées pour l'exercice 2008-09. Ce financement initial permettrait de commencer les travaux et devrait être complété par la suite par d'autres sources de financement.
24. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suède, a remercié le Bureau d'avoir eu une gestion financière prudente qui s'est traduite par une prime nette acquise de plus de 32 millions de francs suisses et indiqué qu'elle approuve la proposition des Etats Membres susmentionnés visant à allouer 50 pour cent de cette prime nette au Fonds pour le bâtiment et le logement. La rénovation du bâtiment du siège est le seul projet particulièrement important de l'OIT, et il est raisonnable que les Etats Membres apportent une contribution pour réduire l'écart de financement des travaux. Cependant, le Royaume-Uni et les gouvernements associés ne sont pas favorables à l'idée de transférer au Fonds pour le bâtiment et le logement une part de 50 pour cent qui devrait normalement aller au Fonds d'incitation. La représentante a déclaré que le Fonds d'incitation a une fonction importante qui consiste à encourager les Etats Membres à payer leur contribution dans les meilleurs délais et que les paiements effectués à temps sont importants pour assurer la stabilité financière et le bon fonctionnement du Bureau. Toute dérogation à cet arrangement créerait un fâcheux précédent et pourrait inciter, à l'avenir, les Etats Membres à payer leur contribution plus tardivement. Cela ferait peser une charge disproportionnée sur les pays qui ont tenu leur engagement financier vis-à-vis de l'OIT au lieu de les récompenser. Elle a proposé que le point appelant une décision soit modifié comme suit:

Le Conseil d'administration propose à la Conférence internationale du Travail, à sa 97^e session (juin 2008), que, par dérogation à l'article 11.5 du Règlement financier, la moitié de la prime nette acquise pour 2006-07 d'un montant de 16 135 207 francs suisses, qui serait autrement distribuée conformément aux dispositions de l'article 11.7 dudit Règlement, soit affectée au Fonds pour le bâtiment et le logement aux fins du financement partiel des travaux de rénovation du bâtiment du siège, et qu'il adopte une résolution formulée dans les termes suivants:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Notant que l'application du système de mise en recouvrement en francs suisses a permis d'acquérir une prime nette de 32 270 415 francs suisses au cours de l'exercice 2006-07,

Décide, par dérogation à l'article 11.5 du Règlement financier, de transférer la moitié de la prime nette acquise d'un montant de 16 135 207 francs suisses, qui serait autrement distribuée conformément aux dispositions de l'article 11.7 dudit Règlement, au Fonds pour le bâtiment et le logement.

25. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas a indiqué souscrire à la déclaration du représentant du Royaume-Uni et aux remarques du représentant du Canada pour éviter une

charge disproportionnée résultant d'une retenue sur les ressources destinées au Fonds d'incitation. Un plan directeur pour la rénovation du bâtiment doit être établi avant que de nouvelles décisions ne soient prises.

26. Le représentant du gouvernement de la Chine a approuvé le point appelant une décision. Il s'est dit préoccupé que des fonds supplémentaires seront finalement requis pour les travaux de rénovation du bâtiment.
27. Le représentant du gouvernement du Brésil a approuvé cette proposition et fait observer que sa délégation a approuvé cette position depuis le début.
28. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a tenu à balayer les confusions qui auraient pu se faire jour, suite à son allusion au respect du travail décent. La rénovation du bâtiment est impérative. Elle ne relève plus d'un choix, compte tenu du fait que le bâtiment n'est plus conforme aux normes de sécurité en vigueur à Genève. Il s'agit d'un chantier comparable à celui d'une construction, par l'ampleur et le coût, qui s'élève à près de 200 millions de francs suisses. M. Blondel rappelle également que l'OIT ne s'est pas encore acquittée de la dette de 70 millions de francs suisses contractée lors de la construction initiale du bâtiment. Il convient donc de prendre des dispositions financières, y compris de caractère exceptionnel.
29. A cet égard, le raisonnement ne saurait être le même concernant la prime nette acquise et l'excédent budgétaire de 2001-02, la prime nette étant une opportunité qui ne se représentera pas et qu'il faut savoir saisir. Il a insisté sur le caractère exceptionnel de cette dérogation au Règlement financier et a remercié d'avance tous les gouvernements qui la cautionneront.
30. Le représentant du gouvernement du Chili a approuvé la déclaration du Brésil et s'est prononcé en faveur de la proposition.
31. Le Trésorier et contrôleur des finances a signalé que les commissaires aux comptes ont examiné les chiffres fournis dans les documents et les ont jugés raisonnables et justifiés. Il a ajouté qu'un tableau sera fourni montrant la part de la prime nette revenant à chaque Etat Membre, tant pour l'excédent que pour le Fonds d'incitation. Il a confirmé que le coût total estimatif des travaux de rénovation du bâtiment s'élève à 181 millions de francs suisses et qu'un compte subsidiaire séparé du Fonds pour le bâtiment et le logement sera utilisé pour les ressources réservées aux travaux de rénovation.
32. Le Directeur général a fait observer que toutes les options ont été soigneusement examinées. Chaque option de financement exposée dans le document présenté au Sous-comité du bâtiment a des implications importantes. Le Directeur général a insisté sur la nécessité pour le Conseil d'administration de prendre à bras le corps le projet de rénovation. Cela renforcerait la position de l'OIT lors des négociations concernant d'autres options de financement. Le Directeur général a également fait valoir que le fait de ne recevoir que 50 pour cent de la prime nette aurait inévitablement des conséquences financières qui obligeraient à chercher d'autres sources de financement. Il a indiqué, à titre d'exemple, qu'un prêt bancaire de 16 millions de francs suisses sur trente ans à un taux d'intérêt de 4 pour cent par an coûterait à l'Organisation 26 millions de francs suisses.
33. Le Directeur général a souligné l'importance des décisions que la commission doit prendre et insisté sur la nécessité de réfléchir soigneusement aux implications financières futures pour l'Organisation. Il a proposé que l'on prenne le temps de réfléchir à ces implications, estimant nécessaire, devant l'importance de l'enjeu, de trouver une solution aussi consensuelle que possible.

34. Le Président s'est dit d'accord pour suspendre l'examen de cette question jusqu'à la prochaine séance de la commission.
35. A l'issue des consultations, un point appelant une décision révisé tenant compte des préoccupations soulevées par certains Etats Membres a été examiné par la commission.
36. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a indiqué que son gouvernement n'approuve pas le point appelant une décision.
37. Le représentant du gouvernement de la France a présenté un amendement à l'alinéa b) du point appelant une décision tel qu'il a été modifié, proposant d'inclure les intérêts correspondant dans les parts respectives de toute contribution spéciale versée dans le futur au titre du projet de rénovation du bâtiment du siège.
38. Le représentant du gouvernement de l'Australie a demandé des éclaircissements au Bureau sur les coûts administratifs et de transaction liés à la mise en œuvre d'une telle proposition.
39. Le Trésorier a répondu que les intérêts produits par ces fonds seraient inférieurs à 200 000 francs suisses par an. La gestion de cette proposition demanderait un suivi attentif des recettes provenant des contributions des Etats Membres, des dépenses imputées sur le Fonds pour le bâtiment et le logement et de l'affectation des intérêts perçus.
40. Le porte-parole des travailleurs comme celui des employeurs ainsi que le représentant gouvernemental de la République islamique d'Iran ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la complexité administrative de l'amendement proposé par le représentant du gouvernement de la France et des coûts qui pourraient en résulter.
41. Cet amendement n'ayant pas été appuyé, le représentant du gouvernement de la France a accepté de retirer sa proposition.
42. *La commission recommande au Conseil d'administration de proposer à la Conférence internationale du Travail, à sa 97^e session (juin 2008), sous réserve de vérification:*
- a) *que, par dérogation à l'article 11.5 du Règlement financier, la prime nette acquise pour 2006-07, d'un montant de 32 270 415 francs suisses, soit portée au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement, pour financer, en partie, la rénovation du bâtiment du siège;*
- b) *que, pour assurer une contribution équitable de tous les Etats Membres aux coûts de rénovation du bâtiment du siège, la moitié de la prime nette acquise pour 2006-07, soit un montant de 16 135 207 francs suisses, qui aurait été distribuée aux Etats Membres par le biais du Fonds d'incitation, soit reconnue comme un versement anticipé de chaque Etat Membre sur sa part de toute contribution qui serait mise en recouvrement auprès de lui dans le futur pour financer la rénovation du bâtiment du siège; et*
- c) *qu'elle adopte une résolution libellée comme suit:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Notant qu'une prime nette d'un montant de 32 270 415 francs suisses résulte du fonctionnement du système de mise en recouvrement des contributions en francs suisses pour la période biennale 2006-07,

Décide, par dérogation à l'article 11.5 du Règlement financier, de porter la totalité du montant de la prime nette acquise, soit 32 270 415 francs suisses, au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement, et que la moitié de la prime nette acquise de 2006-07, soit un montant de 16 135 207 francs suisses, qui aurait été distribuée aux Etats Membres par le biais du Fonds d'incitation, doit être reconnue comme un versement anticipé de chaque Etat Membre sur sa part de toute contribution qui serait mise en recouvrement auprès de lui dans le futur pour financer la rénovation du bâtiment du siège.

c) Utilisation des ressources inscrites au Compte de programmes spéciaux

43. M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a déclaré qu'il aurait souhaité que des consultations aient lieu sur ces projets avant la publication du document, car cela aurait évité certains commentaires des employeurs et peut-être modifié leur prise de position finale. Concernant l'affectation proposée des ressources inscrites au Compte des programmes spéciaux, les employeurs estiment que les emplois verts, la sécurité du personnel et des locaux et l'assistance technique aux PPTD sont certes des priorités, mais qui peuvent être prises en compte d'une autre manière. Quant au projet «Le siècle de l'OIT» et au 90^e anniversaire de l'OIT, les employeurs estiment que ces projets ne sont pas des priorités. Compte tenu de l'urgence qu'il y a à traiter la question de la rénovation du bâtiment, le groupe des employeurs propose que tout le montant résultant de l'excédent budgétaire, y compris la réserve proposée, soit versé intégralement au Fonds pour le bâtiment et le logement, en vu de la rénovation du siège.
44. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a dit qu'il comprend et appuie la proposition pragmatique faite par le Directeur général d'affecter 50 pour cent de l'excédent au Fonds du bâtiment et du logement. Une partie de l'affectation doit aussi revenir aux divers programmes, notamment à celui de l'assistance technique aux programmes par pays de promotion du travail décent et, dans une certaine mesure, au projet intitulé «Le siècle de l'OIT» et à celui des manifestations du 90^e anniversaire.
45. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a déclaré que la rénovation du bâtiment du siège est un projet d'une importance prioritaire pour l'OIT et un défi majeur sous l'angle des risques que prend l'Organisation. Le groupe des PIEM est donc en faveur d'une modification du point appelant une décision en vue de virer jusqu'à 100 pour cent de l'excédent de recettes au Fonds pour le bâtiment et le logement.
46. Le représentant du gouvernement de l'Australie s'est rallié à la proposition formulée par le Royaume-Uni. L'excédent de recettes actuel résulte de l'encaissement des arriérés de contributions. Si l'on part du principe que le financement sous-optimal des programmes est imputable au fait que les Etats Membres s'acquittent avec retard de leurs contributions, l'argument selon lequel tout excédent résultant de l'encaissement des arriérés de contribution doit être affecté aux programmes pour combler les déficits antérieurs est largement recevable. Les programmes se heurtaient aux mêmes difficultés de financement que la rénovation du siège. Etant donné que la rénovation du siège est un besoin prioritaire et un défi majeur sous l'angle des risques que prend l'Organisation, tout ce qu'il est possible de prélever sur l'excédent devrait être porté au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement. L'Australie propose donc de virer 100 pour cent du montant de l'excédent de recettes au Fonds pour le bâtiment et le logement.

47. Le représentant du gouvernement du Mexique, s'exprimant au nom de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de Cuba, d'El Salvador, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela a pris note de la proposition du Directeur général de porter au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement environ 50 pour cent des ressources (15,8 millions de dollars) inscrites au Compte de programmes spéciaux. Etant donné qu'il est déjà proposé de porter au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement la prime nette d'un montant de 32 millions de francs suisses environ, et compte tenu de la grande importance que revêtent les programmes par pays de promotion du travail décent pour les pays représentés par l'intervenant, ces derniers proposent de porter seulement 10 millions de dollars au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement et d'allouer les 5,8 millions de dollars restants à l'assistance technique aux programmes par pays de promotion du travail décent.
48. Le représentant du gouvernement de l'Inde a approuvé la proposition de porter au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement 50 pour cent des ressources inscrites au Compte de programmes spéciaux mais estime que le montant restant doit être totalement alloué à l'assistance technique aux programmes par pays de promotion du travail décent.
49. Le Président a suspendu la discussion pour permettre de nouvelles consultations.
50. La commission était saisie d'un nouveau document² qui contient des propositions révisées.
51. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, s'est félicité que le Bureau ait fait passer le budget du bâtiment à 22 millions de dollars et a pris note des autres montants. Sans remettre en cause leur répartition, il a souhaité savoir quelles étaient les priorités. Il a proposé un amendement tendant à supprimer dans l'allocation³ tout ce qui suit après «travail décent». L'orateur a conclu en demandant au Bureau de présenter un document pour décision sur l'allocation des 7,8 millions de dollars pour la session de novembre 2008 du Conseil d'administration.
52. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est félicité de la nouvelle répartition des fonds qui semble satisfaire tous les groupes. S'agissant plus particulièrement de la question de la célébration du 90^e anniversaire de l'OIT, il souhaite que ceux-ci servent à mieux faire connaître l'Organisation auprès des travailleurs et des citoyens plutôt qu'à publier un ouvrage commémoratif. Conscient que l'excédent budgétaire ne permettra pas de financer des activités durables en raison de son caractère aléatoire, il souhaite néanmoins que des consultations soient engagées sur la manière dont l'argent sera dépensé, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un amendement officiel.
53. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que son gouvernement considérait que le projet de rénovation du bâtiment comme le plus grand projet exceptionnel non financé auquel devait faire face l'Organisation et préférerait donc que l'intégralité de l'excédent aille à ce projet. Son gouvernement ne soutient pas le point appelant une décision mais peut appuyer la proposition faite par le porte-parole des employeurs de demander au Bureau de fournir des détails supplémentaires en novembre 2008.
54. Les représentants des gouvernements de la France, du Mexique, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Afrique du Sud, du Canada, de Cuba, du Kenya et des Pays-Bas ont exprimé leur soutien au projet d'amendement figurant dans le document et ont souscrit à la proposition du porte-parole des employeurs d'organiser de nouvelles consultations et de fournir plus de détails à la session de novembre 2008.

² Document GB.301/PFA/1/3(Add.).

55. Le représentant du gouvernement de l'Inde s'est déclaré d'accord avec la priorité accordée à la rénovation du bâtiment du siège et aux ressources supplémentaires pour l'assistance technique. Il a demandé si une réserve de 8,1 millions de francs suisses demeurait encore.
56. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a demandé l'avis du Conseiller juridique pour savoir si des décisions pouvaient être prises sur des données financières n'ayant pas fait l'objet d'un audit.
57. Le Trésorier a fait savoir que les propositions figurant dans le document portaient sur l'intégralité des ressources inscrites au compte de programmes spéciaux. Il ne reste donc aucune réserve. Il a précisé que tant le montant de l'excédent de recettes que celui de la prime nette avaient été vérifiés par le Commissaire aux comptes.
58. Le Conseiller juridique, répondant à une question du représentant de la Fédération de Russie, a fait savoir qu'il n'y avait pas d'obstacle juridique empêchant la commission de prendre ses décisions.
59. La représentante du Directeur général (M^{me} O'Donovan) a proposé l'inclusion d'une mention supplémentaire au point appelant une décision demandant au Bureau de fournir des détails supplémentaires à la session de novembre 2008.
60. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a demandé que le point appelant une décision comporte une référence au fait que les chiffres mentionnés devaient encore faire l'objet d'un audit.
61. *La commission recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser l'utilisation des ressources disponibles sur le compte de programmes spéciaux, à savoir 35,8 millions de francs suisses (31,4 millions de dollars des Etats-Unis), telle qu'elle est résumée dans l'annexe au présent document et conformément aux critères rappelés dans les paragraphes 3 et 6 du document GB.301/PFA/1/3; et*
 - b) *de demander au Bureau de lui soumettre, à sa session de novembre 2008, à la suite de consultations, un document qui détaillera l'affectation des ressources, dont le montant total est de 7,8 millions de dollars des Etats-Unis, destinées à appuyer les programmes techniques dans les pays.*

Exécution du programme de l'OIT en 2006-07

(Deuxième question à l'ordre du jour)

62. La commission était saisie de deux documents ³ sur l'exécution du programme de l'OIT en 2006-07.
63. Le Président a proposé d'organiser la discussion du rapport comme suit: déclarations initiales sur le contenu général, la structure, la longueur et les méthodologies du rapport; discussion de chacun des quatre objectifs stratégiques pris séparément et observations sur les stratégies thématiques et les initiatives focales, suivies par une réponse brève de chaque directeur exécutif; et enfin, discussion sur chacune des sections concernant les capacités institutionnelles et la gouvernance, le management et l'appui.

³ Documents GB.301/PFA/2 et GB.301/PFA/2(Add.).

64. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a formulé des remarques générales sur le rapport sur l'exécution du programme. L'orateur a déclaré que, en raison de son volume conséquent, il était particulièrement important de conserver des indicateurs comparables et une certaine homogénéité d'une période biennale à l'autre, et surtout qu'il soit envoyé aux mandants au moins un mois à l'avance. La production tardive du document cette année n'a pas permis à son groupe de l'étudier en détail.
65. Abordant la question des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), l'orateur a rappelé l'importance que son groupe attache à leur bonne gestion pour la promotion du travail décent et a insisté sur la nécessité absolue d'impliquer les partenaires sociaux à tous les niveaux nécessaires dans leur formulation avec l'aide renforcée d'ACTRAV et d'ACT/EMP. Un autre aspect primordial est l'inclusion des normes internationales du travail et leur application.
66. Le groupe des travailleurs accepte le document et le soutient. S'il comprend qu'il est difficile de quantifier les résultats et les contributions de l'OIT, il estime toutefois que sa présentation peut être encore améliorée. Il a remarqué que la contribution de l'OIT était souvent trop générique et s'agissait plutôt d'un compendium des réunions et des matériels produits plutôt que des résultats. Il a également souligné l'importance de fournir des données quantifiées et même, le cas échéant, de mentionner les problèmes rencontrés. Il conviendrait aussi de réfléchir à une nouvelle manière d'exprimer le pourcentage de réussite par rapport aux objectifs fixés.
67. L'orateur a rappelé l'importance d'une gestion intégrée dans la façon de travailler au siège. Il a souligné qu'il faudrait éviter de trop compartimenter.
68. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a indiqué que sa production tardive n'est pas acceptable et a rappelé l'engagement du Bureau à publier les documents du Conseil d'administration au moins quinze jours avant le début des réunions. Il a aussi regretté que la structure de la discussion ait été décidée unilatéralement par le Bureau.
69. Commentant le document dans ses grandes lignes, l'orateur l'a jugé globalement plus clair mais pas assez détaillé, conduisant à une certaine frustration car les rapports d'évaluation ne répondent pas aux attentes des employeurs. Il souhaiterait notamment connaître l'impact des différentes activités exécutées et la manière dont les mandants y ont été associés. L'orateur souhaiterait que le rapport explique plus précisément ce que le BIT accomplit sur les questions de portée mondiale. Le rapport présente les activités dans les pays, sa lecture fait penser au rapport d'une agence de développement comme une autre et l'accent n'est pas assez mis sur la mission particulière de l'Organisation. Le groupe des employeurs aurait aimé voir mieux intégré le Centre de Turin dans le rapport. Une certaine ambiguïté est à déplorer entre les acronymes OIT et BIT, notamment dans la version anglaise du document. Par ailleurs, d'une manière préoccupante, le rapport fournit peu d'explications sur la forte baisse du taux d'exécution et ne présente plus les enseignements tirés. Sa vision est parfois embellie au point que, en Amérique latine, des attaques contre le secteur privé et le droit de propriété, et un attentat contre le bâtiment de la FEDECAMARAS n'ont pas été signalés.
70. Dans des discussions antérieures, les employeurs avaient déjà signalé un problème lié à la définition des indicateurs; ils rappellent que des plans de travail pour chaque secteur sont indispensables pour assurer une cohérence des politiques.
71. Globalement, ce document essentiel dans le cadre du cycle de programmation du BIT a répondu en partie aux attentes exprimées. Il aurait été toutefois plus utile qu'il montre davantage ce qui est fait pour les mandants.

72. L'orateur a conclu en demandant que le rapport de la discussion en cours soit joint au document lorsqu'il sera présenté à la Conférence internationale du Travail.
73. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a félicité le Bureau pour le document mais a regretté sa distribution tardive qui n'a pas permis aux membres de la commission de l'examiner de manière appropriée avant la discussion. Reconnaissant que ce rapport sur l'exécution du programme présente des améliorations substantielles au regard de ceux qui l'ont précédé, l'intervenant s'est félicité du fait que celui-ci s'inscrive dans un processus permanent qui doit permettre d'affiner les indicateurs pour 2008-09 et de réviser ceux du cadre stratégique 2010-2015. Il s'est également félicité de l'incorporation de résultats, de cibles et d'indicateurs sous chaque objectif stratégique. Le Bureau devrait poursuivre sur cette lancée et incorporer des points de comparaison ainsi que des informations financières plus détaillées dans les rapports futurs. Une description de chaque résultat devrait être ajoutée aux tableaux présentés pour donner un rapide aperçu du pourcentage des cibles atteintes par objectif stratégique. Le groupe des PIEM s'est dit satisfait de constater qu'IRIS a pu, pour la première fois, être utilisé avec succès pour intégrer les résultats des PPTD dans le document et a accueilli favorablement l'intention d'améliorer les PPTD en termes d'assurance-qualité, de participation des mandants et de définition des priorités. Il espère que davantage d'informations encore seront fournies par IRIS pour la discussion sur le cadre stratégique en juin 2008. L'établissement de rapports et des évaluations correctement réalisées devraient fournir des informations solides permettant de prendre des décisions informées concernant le prochain cadre stratégique et le prochain programme et budget. Actuellement, ces informations parviennent en ordre dispersé. Le Bureau devrait rechercher le moyen de regrouper ces informations pour la discussion de novembre. A cette fin, une brève introduction préfaçant chaque objectif stratégique pourrait être intégrée dans la présentation du programme et budget. Concernant la mesure prise par l'OIT pour compenser les émissions de carbone liées aux voyages en avion des fonctionnaires de l'Organisation, l'intervenant a demandé des précisions supplémentaires sur la provenance des financements et leur utilisation en rappelant que, compte tenu de ses incidences futures sur le budget de l'OIT, cette question devrait relever d'une décision budgétaire du Conseil d'administration. Constatant que les résultats obtenus peuvent varier considérablement selon les objectifs stratégiques, il a également demandé à ce que soit explicitée la raison pour laquelle certains objectifs stratégiques sont plus difficiles à atteindre que d'autres.
74. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est déclaré satisfait du document du Bureau mais a regretté qu'il ait été distribué si tardivement. Le fait qu'IRIS ait pu être utilisé avec succès pour réunir les informations du rapport confirme le bien-fondé des investissements réalisés dans cet outil informatique. Cependant, le document présente certaines lacunes. Le résumé reprend inutilement certaines parties du rapport et le document ne fournit aucune information sur les approches et les ressources utilisées par le Bureau pour garantir la réalisation des OMD, y compris sur sa participation au processus de réforme du système des Nations Unies. L'intervenant s'est félicité des efforts accomplis par le bureau régional de l'OIT pour l'Afrique pour parvenir à une plus grande cohérence des politiques et notamment des consultations avec les Etats Membres. Davantage d'informations sur l'impact des travaux de l'équipe de travail conjointe de l'OIT et de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine auraient été appréciées. L'intervenant a fait observer que les PPTD sont un outil important et s'est déclaré satisfait des informations fournies sur les progrès de leur mise au point ainsi que de la mise en place de groupes régionaux de soutien aux PPTD. Les avancées réalisées dans le domaine de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes sont également dignes d'éloges.
75. Le Président a ouvert la discussion sur l'objectif stratégique n° 1.

76. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a souhaité tout d'abord brièvement faire savoir que, dans le contexte du document, il ne voit pas d'intérêt ni aux stratégies thématiques ni aux initiatives focales qui ont amené de la confusion dans les travaux. Par ailleurs, il s'interroge sur l'intérêt du Département INTEGRATION, qui ne semble rien intégrer.
77. Abordant l'objectif stratégique lui-même, il a rappelé que le Bureau travaille pour les entreprises par l'intermédiaire des organisations d'employeurs et de travailleurs. Les normes sont destinées aux Etats qui les transcrivent dans leur législation que les entreprises sont tenues de respecter. L'orateur doute qu'il existe un large consensus sur le renforcement de l'impact des normes, comme l'affirme le rapport.
78. Les employeurs souhaiteraient avoir des précisions sur une série de questions: la fin du paragraphe 65 n'est pas claire; le paragraphe 68 mentionne que le BIT a promu les principes et droits fondamentaux dans les pratiques des organisations d'employeurs et de travailleurs, mais ne fournit pas d'exemple; dans le paragraphe 74, on ne voit pas le lien entre le résultat concernant la Chine et la contribution du BIT; dans le cas de la Namibie, on n'explique pas pourquoi les partenaires sociaux n'ont pas été impliqués; des explications s'imposent sur le résultat négatif de l'indicateur iv) de la page 21; dans le cas du Niger, à la page 22, des explications sont à fournir sur l'apport financier mentionné; dans le cas de l'Ukraine, à la page 23, les résultats du BIT semblent se mesurer par l'adoption des normes de l'Union européenne; le cas du Kazakhstan, page 26, illustre bien les travaux d'IPEC qui travaille davantage avec les ONG (et avec deux d'entre elles en particulier) qu'avec les mandants; au paragraphe 96, le nombre d'observations reçues de la part des syndicats et des organisations d'employeurs n'est pas connu.
79. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est félicité des constatations de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations selon lesquelles les progrès enregistrés dans l'application des conventions ratifiées et la participation tripartite au processus de contrôle ont dépassé les attentes. Il s'est également réjoui de voir que l'adoption d'une stratégie visant à renforcer l'impact du système normatif a fait l'objet d'un large consensus. Il juge positif que les quatre bases de données sur les normes aient continué à être abondamment utilisées et que le portail NATLEX de profils de pays donne accès en ligne à toutes les informations relatives aux normes pour un Etat Membre donné, avec des liens vers les PPTD.
80. L'orateur estime toutefois que l'intégration des questions normatives dans toutes les activités du Bureau reste encore un défi. Il a rappelé que les normes internationales du travail sont au cœur du mandat de l'OIT et qu'elles font partie de la Constitution. Aussi lorsqu'il constate qu'il est souvent difficile de promouvoir plus d'un principe fondamental à la fois, sa conclusion est que les méthodes de promotion doivent être revues.
81. Les travailleurs réaffirment que la promotion et la mise en pratique des normes internationales du travail ne devraient pas être le monopole d'une unité ou d'un secteur du BIT. Il en va de même pour le tripartisme et le dialogue social et la fourniture d'une assistance aux mandants, qu'ils soient travailleurs ou employeurs.
82. L'orateur a conclu en se félicitant des nouvelles ratifications ayant trait aux conventions fondamentales et a rappelé l'importance de leur mise en œuvre. Constatant que pour le principe de la non-discrimination les résultats avaient été inférieurs à la cible, il a demandé plus de détails sur la stratégie mise en œuvre afin de renverser la tendance.
83. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, s'est félicité des résultats obtenus dans le cadre de cet objectif stratégique, notamment en ce qui concerne le travail des enfants. Cependant, toutes les cibles n'ont pas été atteintes

dans le domaine de la discrimination fondée sur l'ethnie ou le sexe. Il a demandé au Bureau de donner davantage de précisions sur la manière d'améliorer les résultats en la matière. Il a également rappelé que l'appui donné par le BIT dans le cadre de l'assistance technique est capital pour aider les pays à respecter les instruments qu'ils ont ratifiés.

- 84.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis s'est ralliée à la déclaration du groupe des PIEM. Elle s'est dite satisfaite de constater que la plupart des cibles sont atteintes, et même dépassées, et a instamment demandé à ce que les rapports de contrôle soient reçus à temps pour faciliter le travail des organes de contrôle. L'inclusion, sous l'indicateur 1a.1 vi), d'un certain nombre d'activités liées aux droits des travailleurs migrants prête à confusion. Ces activités devraient donc faire l'objet d'un compte-rendu séparé. Le document indique également de manière erronée que le Conseil d'administration a adopté le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre, alors qu'il s'agit d'un document non contraignant qui a été adopté par le groupe d'experts qui l'a rédigé et dont le Conseil d'administration a pris note. Les documents du Bureau devraient être rédigés avec plus d'attention notamment lorsqu'il s'agit de rendre compte des activités du Conseil d'administration.
- 85.** Le représentant du Directeur général (M. Tapiola) a indiqué que ce chapitre du rapport d'exécution met l'accent sur le travail de l'ensemble de l'Organisation et du Bureau concernant l'objectif stratégique n° 1. La coopération entre les secteurs ou le travail d'autres secteurs est nécessaire pour obtenir une grande partie des résultats. Les normes ne relèvent pas uniquement du secteur I. Le secteur III est chargé du contenu de nombreuses normes relatives à la protection sociale. Une partie non négligeable des activités opérationnelles relatives à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale est menée à bien par le secteur II en coopération avec les secteurs I et IV. Si les cibles relatives à la discrimination fondée sur l'ethnie ou le sexe n'ont pas été atteintes, c'est en partie parce que le programme ne disposait pas de financements importants. Le fait que les activités touchant à la discrimination aient été intégrées dans d'autres objectifs doit être également pris en compte.
- 86.** Le Président a ouvert la discussion sur l'objectif stratégique n° 2.
- 87.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a constaté que, dans l'ensemble, le document soutient que les cibles ont été atteintes, s'agissant de la modification de la législation, de la politique et de la mise en œuvre des programmes d'amélioration des compétences.
- 88.** Il souhaiterait obtenir plus de détails sur les différents éléments de l'Agenda global pour l'emploi. Il semble que 21 pays aient élaboré des plans d'action ou mis en œuvre des programmes opérationnels pour la promotion de l'emploi des jeunes. Ces programmes prennent en compte l'Agenda global pour l'emploi et la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, ce dont les travailleurs se félicitent, mais ils aimeraient savoir dans quelle mesure les conclusions de la discussion générale sur l'emploi des jeunes, qui s'est tenue à la 93^e session de la CIT, ont servi de base à l'élaboration des plans en question.
- 89.** Comme pour d'autres objectifs, la capacité du BIT à satisfaire la demande demeure un sujet de préoccupation. Les travailleurs estiment à ce sujet qu'il faut renforcer les synergies et avoir une approche plus holistique et plus cohérente avec d'autres programmes et activités au sein du BIT.
- 90.** Appelant l'attention des participants sur le paragraphe 103, l'orateur s'est félicité que la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi ait permis d'élaborer de nouvelles modalités pour le soutien aux PPTD. Il souhaite cependant savoir s'il y a une base de

données sur tous les principes et piliers de l'Agenda. Il a relevé au paragraphe 122 que la création d'emplois par le développement de l'entreprise a beaucoup progressé et que la création d'un environnement favorable au développement de l'entreprise doit occuper une place plus importante dans la conception et l'exécution du programme.

91. Relevant que le rapport reconnaît que la conception de tels programmes laisse à désirer en ce qui concerne la mesure et l'analyse d'un impact quantitatif, l'orateur s'est déclaré surpris qu'il soit demandé au BIT de fournir davantage de ressources pour un programme qui n'a pas encore été jaugé quant à son impact réel.
92. Il semble nécessaire de rappeler que l'OIT doit également se focaliser sur l'augmentation qualitative des emplois. A cet égard, les travailleurs se félicitent des travaux effectués par le programme sur les investissements à forte intensité de main-d'œuvre, dont une évaluation indépendante a montré que le BIT est le leader mondial dans ce domaine. Ils sont d'avis que ces résultats justifieraient davantage de ressources pour l'avenir.
93. Le groupe des travailleurs soutient la mise en œuvre des conclusions sur la promotion des entreprises durables. Il souhaiterait avoir des informations sur la stratégie du département sur la promotion de la négociation collective et l'amélioration de la représentativité dans les petites et moyennes entreprises.
94. Appelant l'attention des participants sur la deuxième partie d'un encadré du paragraphe 126, l'orateur a cru comprendre que les résultats présentés étaient démentis par un fonctionnaire. L'orateur a conclu en demandant que des éclaircissements soient donnés à ce sujet.
95. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a renvoyé la commission aux commentaires exprimés au sein de la Commission de l'emploi et de la politique sociale et appelé l'attention sur quelques points.
96. Le Bureau a continué à élaborer des indicateurs du travail décent, alors que les experts statisticiens et le Conseil d'administration ont demandé un débat politique sur la question (paragr. 104); en ce qui concerne les contributions de l'OIT, les partenaires sociaux sont peu mentionnés, notamment en ce qui concerne l'Agenda global pour l'emploi (p. 38); à la page 39, le BIT n'explique pas comment il a utilisé ses produits vedettes; à la page 41, dans le cas concernant le Burundi le lien entre le résultat et la contribution de l'OIT n'est pas clair; idem pour le Ghana; en ce qui concerne le résultat 2a.2, les employeurs souhaiteraient avoir des explications sur le renforcement des organisations d'employeurs; la nature de la délégation chinoise mentionnée à la page 44 n'est pas précisée; les employeurs rappellent que le renforcement des organisations d'employeurs est l'affaire du Bureau dans son ensemble et pas uniquement d'ACT/EMP.
97. Concernant l'objectif de la création d'emplois, les employeurs auraient souhaité avoir plus de détails sur les contributions de l'OIT. Des organisations locales mentionnées à la page 54 ne sont pas identifiées. A la page 57, le BIT ne précise pas comment il a travaillé directement au niveau de l'entreprise.
98. S'agissant de l'objectif 2b.2, rien n'a été fait avec les partenaires sociaux, comme les employeurs l'ont déjà dit dans le passé. Au contraire, de nouveaux acteurs sont mentionnés, qui ne sont pas identifiés. La situation est similaire avec l'objectif 2b.3, où davantage d'ONG ont été aidées que d'organisations d'employeurs et de travailleurs ensemble.
99. L'orateur a conclu en insistant sur le fait que le BIT doit répondre aux besoins des mandants.

- 100.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, s'est félicité des cibles atteintes dans le cadre de cet objectif stratégique. Il a salué les efforts accomplis dans le domaine de l'emploi des jeunes et a instamment demandé au Bureau de renforcer ses capacités pour fournir aux pays des solutions à court terme et des approches à long terme. Des avancées ont également été réalisées concernant les programmes pilotes de développement des entreprises, bien que beaucoup reste encore à faire dans ce domaine. L'insuffisance des progrès réalisés dans le domaine des produits de connaissance est une source de préoccupation, étant donné qu'elle touche directement à la capacité de recherche et à la base de connaissances du BIT. Le Bureau devrait, pour cette cible, s'attacher à améliorer les résultats. L'orateur a demandé des informations sur les progrès des activités visant à assurer des examens par les pairs, notamment dans le cadre de la nouvelle stratégie de la recherche et des publications.
- 101.** Le représentant du Directeur général (M. Salazar-Xirinachs) a repris à son compte le commentaire précédent de M. Tapiola signalant que toutes les activités décrites dans le cadre de l'objectif stratégique n° 2 ne relèvent pas exclusivement du secteur II. Les secteurs I et II, par exemple, collaborent activement concernant la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et la Déclaration sur les EMN. Répondant aux préoccupations exprimées par le porte-parole du groupe des travailleurs, il a indiqué, que bien que l'OIT ne soit pas une agence de développement, certaines de ses normes internationales du travail ont trait à des questions touchant au développement. Se référant à la déclaration du groupe des PIEM, il a reconnu qu'il est nécessaire de davantage affiner les cibles et les indicateurs pour améliorer la planification, l'exécution et le contrôle des activités du Bureau. Il a pris note de l'observation formulée sur le besoin de mieux lier les éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi au rapport d'exécution. Il a déclaré que les chiffres sur le programme GERME en Chine, signalés dans le rapport, confirment que les approches et les outils de l'OIT sont performants lorsqu'ils sont adoptés, pris en main et utilisés à une plus large échelle au niveau des pays.
- 102.** Le Président a ouvert la discussion sur l'objectif stratégique n° 3.
- 103.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a rappelé que du fait du manque d'informations sur ce qui a été fait pour les partenaires sociaux ses commentaires ne peuvent être que courts.
- 104.** Il a estimé que l'approche concernant la sécurité sociale était trop théorique et que les seules activités concrètes ont trait aux conseils en matière actuarielle. Il a rappelé que les employeurs ne soutiennent pas la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000.
- 105.** L'orateur a déploré le manque d'informations sur les activités réalisées au profit des mandants pour ce qui a trait aux migrations, mais s'est félicité de voir ces derniers pleinement associés à la lutte contre le sida.
- 106.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est félicité que le BIT ait aidé les Etats Membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques de protection sociale et à assurer le bon fonctionnement de leurs régimes de protection sociale. Il a pu voir ainsi que 27 pays ont pu renforcer leur capacité nationale dans ce domaine, et 14 ont pris des mesures pour améliorer la gouvernance de leurs régimes de protection sociale. Un grand nombre de profils nationaux de SST ont été établis et 16 pays ont ratifié les conventions relatives à la sécurité sociale et à la sécurité au travail.
- 107.** Si l'orateur se félicite des projets et activités de coopération technique concernant le VIH/sida, il souhaite avoir plus d'informations sur le résultat de la cible 3b.3.

- 108.** Intervenant sur le contenu du paragraphe 180, l'orateur a appelé l'attention sur la nouvelle tendance des migrations organisées et collectives. Il ne semble pas que la situation des travailleurs migrant dans ces conditions soit pleinement connue; aussi serait-il utile que le Bureau se penche de près sur la question.
- 109.** L'orateur s'est félicité des très bons résultats reçus sous l'indicateur iii) avec plusieurs ratifications des normes de santé et de sécurité, salaires, temps de travail, équilibre entre vie professionnelle et familiale. Malheureusement les indicateurs restent écrasés ensemble. Il serait bon maintenant de leur donner plus d'espace.
- 110.** En concluant son intervention, l'orateur s'est également félicité des ratifications des conventions de l'OIT relatives aux travailleurs migrants et a formulé l'espoir qu'elles seront davantage ratifiées par les pays d'accueil.
- 111.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, s'est félicité du fait que presque toutes les cibles aient été atteintes et a pris note des résultats constants enregistrés dans le cadre de cet objectif stratégique. Les progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida sont appréciables bien que des cibles n'aient pas été atteintes concernant l'indicateur 3.b.3 ii). Il a demandé ce que le Bureau compte entreprendre pour améliorer les résultats à ce niveau. Il ne semble pas que les activités menées par le BIT dans le domaine de l'accès universel aux soins de santé, de la sécurité alimentaire et des technologies de l'information relèvent du mandat et du savoir-faire du BIT. L'intervenant a demandé des informations supplémentaires sur ces activités et sur les ressources utilisées pour les mener à bien.
- 112.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis s'est ralliée à la déclaration du groupe des PIEM. Elle s'est félicitée des activités menées par le BIT dans le domaine de l'administration du travail et des services de l'inspection du travail, lesquelles sont clairement décrites dans le rapport. Sa délégation est en désaccord avec la conclusion figurant au paragraphe 140 selon laquelle la mise en place progressive d'une protection sociale de base au niveau mondial est un objectif valable à long terme. Les diverses composantes des régimes nationaux de sécurité sociale sont définies dans le cadre de processus démocratiques au niveau national. Ce n'est qu'ensuite que le BIT peut aider les mandants à réaliser leurs objectifs. Se référant au paragraphe 154, elle a demandé des précisions sur le nombre des activités d'assistance technique menées en dehors des PPTD.
- 113.** Le représentant du Directeur général (M. Diop) a rappelé l'importance de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, et a instamment demandé aux mandants d'appuyer largement sa promotion. Il a également mis l'accent sur la nécessité de promouvoir davantage la participation des partenaires sociaux aux activités du Bureau en matière de migrations, car elle est indispensable à l'élaboration de bonnes politiques de migration de main-d'œuvre. Il a fait observer que les progrès accomplis dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida sont le fruit de la mobilisation des gouvernements mais aussi et surtout de la participation des partenaires sociaux. Il a reconnu que la cible de l'indicateur 3.b.3 ii) est beaucoup trop ambitieuse et a confirmé que le secteur augmentera le nombre de points focaux au niveau des pays pour obtenir de meilleurs résultats. Pour ce qui est des activités techniques menées en dehors des PPTD, celles-ci répondent à des demandes locales ainsi qu'à des engagements au niveau international.
- 114.** Le Président a ouvert la discussion sur l'objectif stratégique n° 4.
- 115.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est félicité que les différents résultats présentés montrent généralement une évolution favorable en ce qui concerne les organisations de travailleurs. Le climat politique qui rend parfois difficiles les activités de coopération exige un renforcement de l'assistance de l'OIT. Une approche plus intégrée

aurait permis d'obtenir de meilleurs résultats, notamment en matière de gouvernance où une stratégie globale est nécessaire. Les travailleurs regrettent le manque d'informations sur deux questions fondamentales pour le monde du travail, à savoir la négociation collective et la promotion de la recommandation concernant la relation de travail. Ils souhaiteraient également des exemples concrets à l'appui de l'affirmation du paragraphe 231 qui fait état «d'un nombre sensible d'améliorations sur le plan du travail décent dans certains secteurs et pays».

- 116.** A propos des initiatives focales sur l'économie informelle, l'intervenant a plaidé en faveur d'un renforcement du message sur la formalisation des activités du secteur informel et a demandé si le Bureau avait diffusé les bonnes pratiques en matière de formalisation de l'économie informelle.
- 117.** Les travailleurs regrettent que la partie du rapport consacrée aux zones franches d'exportation ne mentionne que très rapidement la liberté syndicale et la négociation collective. Enfin, à propos de la responsabilité sociale des entreprises, le rapport aurait dû refléter plus clairement le consensus atteint sur la promotion de la mise en œuvre de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.
- 118.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a demandé au Bureau de multiplier les activités en faveur des partenaires sociaux, par l'intermédiaire non seulement d'ACTRAV et d'ACT/EMP, mais aussi de tous les départements du Bureau. S'agissant des activités sectorielles, les employeurs pensent que la réforme va dans la bonne direction mais que les indicateurs utilisés devraient être revus.
- 119.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, s'est félicité des résultats obtenus et a pris note des cibles qui n'ont pu être atteintes par le Bureau dans le cadre de l'objectif stratégique n° 4. Il a souligné l'importance du rôle du dialogue social dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent.
- 120.** La représentante du Directeur général (M^{me} Walgrave) a rappelé le travail accompli par le Bureau dans le domaine de la promotion de la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006. Elle a reconnu que le rapport ne rend pas suffisamment compte des activités sectorielles et a déclaré que celles-ci seront examinées de manière plus approfondie par la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes. Elle a fait observer que trois Etats Membres ont ratifié la convention du travail maritime, 2006. Elle a reconnu que le Bureau doit accroître ses efforts dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes et a rappelé l'importance d'une bonne gouvernance.
- 121.** Le Président a ouvert la discussion sur les capacités institutionnelles, la gouvernance, l'appui et le management.
- 122.** M. Blondel, revenant sur la question des capacités institutionnelles et de la gouvernance, a souligné l'importance des questions de pertinence et de ressources humaines et financières pour répondre aux besoins des mandants.
- 123.** A propos des publications, il a demandé qu'ACTRAV reprenne la publication, interrompue depuis plusieurs années, de recueils destinés aux syndicats. En règle générale, les produits d'information téléchargeables gratuitement ne doivent pas se substituer aux publications destinées aux mandants.
- 124.** L'orateur a demandé pour quelles raisons le Bureau de statistique a interrompu ses travaux dans deux domaines liés aux statistiques sur la santé au travail et sur le dialogue social, comme indiqué au paragraphe 282. Il s'est félicité de l'étude externe des activités de l'OIT

en matière de statistiques mais a demandé davantage d'informations sur les recommandations formulées.

125. Il a estimé que l'allongement du délai moyen de recrutement du personnel était un problème de gouvernance qu'il conviendrait de régler. Les travailleurs aimeraient également des informations plus précises sur le contenu du processus d'évaluation préalable des soumissions d'offres pour les procédures d'achat dont il est question au paragraphe 317.
126. Enfin, l'intervenant a insisté à nouveau sur l'importance d'une distribution des documents dans les délais, afin de permettre le bon déroulement des réunions et la participation des mandants.
127. Le représentant du gouvernement de la Jordanie a regretté que le rapport n'ait pas été distribué en temps opportun. Il a demandé au Bureau d'augmenter, dans les programmes de formation du Centre de Turin, le nombre de places réservées aux participants des Etats arabes.
128. La commission a pris note du document du Bureau.

Consultation préliminaire sur le cadre stratégique pour 2010-2015

(Troisième question à l'ordre du jour)

129. La commission était saisie d'un document ⁴ sur le cadre stratégique pour 2010-2015.
130. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a regretté la distribution tardive du document qui compromet la qualité des débats. De plus, une discussion approfondie du rapport sur l'exécution du programme aurait été utile à l'examen du cadre stratégique. L'intervenant s'est néanmoins félicité de la possibilité de cette discussion sur le cadre stratégique 2010-2015 et a insisté sur la nécessité de consultations structurées, qui ne soient pas de simples réunions d'information, afin de disposer au mois de novembre d'un document consensuel qui reflète les objectifs de l'Organisation et de ses mandants. L'Organisation occupe une place particulière dans le cadre de la mondialisation, mais elle ne doit pas pour autant sortir de son mandat, notamment le monde du travail. L'OIT doit répondre aux besoins de ses trois groupes de mandants face aux conséquences de la mondialisation sur le monde du travail. Il a indiqué que le tripartisme et son respect doivent conduire le Bureau à mieux intégrer les besoins des organisations d'employeurs, auxquels ACT/EMP ne doit pas seul répondre. Il a indiqué qu'ACT/EMP joue un rôle transversal et doit avoir les ressources financières et humaines pour ce faire.
131. En ce qui concerne les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), l'intervenant a estimé que les besoins des employeurs ne sont pas suffisamment pris en compte et que ce phénomène était en partie dû au fait qu'ils sont préparés par des collaborateurs extérieurs et à une formation insuffisante des mandants eux-mêmes. Pour que les PPTD reflètent véritablement les besoins des organisations d'employeurs, il faudrait impliquer davantage les spécialistes employeurs dans leur préparation, ainsi qu'ACT/EMP à Genève. L'orateur a rappelé que le Bureau est avant tout au service de ses mandants et que ce sont eux précisément qui font sa force. Tout en soulignant l'importance des PPTD, il a fait remarquer que le Bureau doit aussi répondre par une action concrète aux décisions prises par le Conseil d'administration ou par la Conférence internationale du

⁴ Document GB.301/PFA/3.

Travail. La décentralisation présentée dans les documents nuit parfois aux activités de portée mondiale et est dommageable pour l'image de l'Organisation auprès de certains mandants qui ne voient plus sa spécificité. Il a indiqué son inquiétude de voir le BIT devenir une agence de développement.

- 132.** L'orateur s'est inquiété du déséquilibre croissant entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires; il a demandé à ce propos des informations sur le nouveau compte supplémentaire du budget ordinaire. Les fonds extrabudgétaires devraient davantage répondre aux mandants en apportant des solutions concrètes et sans se substituer à eux. Le Conseil d'administration ne doit pas faire de la micro gestion, mais il doit connaître les plans de travail afin de mieux savoir ce que fait le Bureau. Les indicateurs doivent être entièrement redéfinis pour une meilleure présentation des activités. L'intervenant a souligné que le groupe des employeurs voulait avoir des réunions substantives sur la définition de ces indicateurs en vue du prochain programme et budget. De même, les évaluations ne donnent pas une bonne mesure de l'impact des activités du Bureau et ne répondent pas aux attentes des employeurs. Il faudrait également une plus grande cohérence car actuellement trois commissions traitent d'évaluations. Sur la question de la gouvernance, l'intervenant a également demandé au Bureau de formuler des propositions pour une réforme des organes de gouvernance afin de pouvoir répondre aux défis du monde actuel.
- 133.** Passant aux questions que les employeurs jugent prioritaires, l'intervenant a mis en avant la promotion d'un environnement qui permette la création et le développement des entreprises afin de créer des emplois et de la richesse qui, à leur tour, aideront à réduire la pauvreté et il a insisté sur la mise en œuvre des conclusions de la discussion sur les entreprises durables de la Conférence de 2007.
- 134.** Dans le contexte du premier objectif stratégique, les employeurs demandent au Bureau de poursuivre la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998, dont le but était la promotion des quatre principes fondamentaux et non la ratification des normes internationales du travail. Ils soutiennent également la poursuite des activités de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, en demandant une meilleure participation des organisations d'employeurs et, par l'intermédiaire de celles-ci, des entreprises dans ces projets. La modernisation des normes internationales du travail pour qu'elles répondent aux réalités du monde du travail est une question essentielle. Le Bureau devrait pour cela mesurer l'impact économique et social des normes et mettre en place des mécanismes d'examen. Le processus de sélection des nouvelles normes ainsi que les systèmes de contrôle doivent être revus. Il faut également rappeler que les normes sont destinées aux gouvernements et qu'elles n'ont pas été écrites pour être appliquées par les entreprises. De plus, certains sujets ne se prêtent pas à une activité normative.
- 135.** Le deuxième objectif stratégique est au cœur des priorités mais aussi des préoccupations des employeurs. Le groupe soutient l'Agenda global pour l'emploi et souligne que ce sont les entreprises qui créent des emplois. C'est pourquoi le Bureau doit aider à la promotion de l'entrepreneuriat, y compris en aidant à mettre en place un environnement favorable à la création et au développement des petites et moyennes entreprises. Le Bureau doit permettre le suivi de la discussion de juin sur les qualifications et la productivité. Les employeurs se félicitent que les travaux concernant les entreprises multinationales soient bien encadrés par la sous-commission chargée de cette question, avec notamment la mise en place d'un nouveau programme destiné à donner des orientations sur les normes. Cette sous-commission pourrait servir d'exemple à d'autres commissions du Conseil d'administration. S'agissant des «emplois verts», l'intervenant a estimé que le Bureau devrait étudier les conséquences sociales et sur l'emploi du changement climatique. La

flexicurité est un thème important pour le Bureau même si, dans la structure actuelle, cette question qui touche à de nombreux points n'a pas une place bien définie.

- 136.** Sur le troisième objectif stratégique, les priorités sont la promotion de la campagne mondiale pour l'extension de la sécurité sociale, la sécurité et la santé au travail, la promotion de la convention-cadre et la lutte contre le VIH/sida. Les employeurs se félicitent de la manière dont le Bureau traite les deux dernières questions mais souhaiteraient plus de pragmatisme en matière de sécurité sociale. Le BIT doit apporter des solutions concrètes et pratiques dont les conséquences sociales et économiques sont mesurées.
- 137.** S'agissant du quatrième objectif stratégique, les employeurs soulignent à nouveau que le rôle d'ACTRAV et d'ACT/EMP ne se limite pas au dialogue social; ils ont un rôle transversal et devraient être impliqués dans tous les projets. Le processus de réforme des activités sectorielles semble bien engagé et bénéficie du soutien du groupe des employeurs, bien que celui-ci souhaite plus de participation des autres départements du Bureau dans ces activités. Le Bureau doit moderniser son approche en matière de conseils sur le droit du travail et mesurer les conséquences économiques et sociales des réformes proposées. La modernisation des administrations et inspections du travail est importante et la dispersion des activités du Bureau en la matière est regrettable.
- 138.** Les employeurs ne sont pas persuadés du bien-fondé du remplacement, dans le programme et budget 2008-09, des stratégies thématiques par des principes d'action communs ni de celui des initiatives focales par des résultats immédiats communs. Ils demandent une intégration de l'Institut d'études sociales et du Centre de Turin dans le cadre stratégique. L'Institut doit mieux intégrer les organisations d'employeurs dans ses activités, et le Centre de Turin doit pleinement faire partie de l'Organisation et accroître ses services pour répondre aux priorités présentées par le groupe des employeurs.
- 139.** Enfin, passant à la question des ressources humaines et des connaissances, l'orateur a demandé au Bureau d'anticiper davantage les remplacements des fonctionnaires qui partiront bientôt en retraite et de pourvoir les nombreux postes vacants; il a formé le vœu que les stratégies récemment adoptées répondent à ces besoins. En conclusion, il a demandé une nouvelle fois au Bureau de ne pas se disperser et de se concentrer sur ses domaines de compétence afin d'apporter des solutions concrètes aux besoins des mandants et, en l'occurrence, à ceux des organisations d'employeurs qu'il vient de présenter et qui forment un tout sur lequel le groupe des employeurs mesurera les efforts du BIT.
- 140.** M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, est revenu sur une remarque du porte-parole du groupe des employeurs; il a regretté l'attitude des employeurs face aux nouvelles normes et a souligné la nécessité d'un débat de fond sur les normes nécessaires pour faire face aux problèmes du monde actuel. Il s'est en revanche associé à l'intervention des employeurs sur l'intégration du Centre de Turin et sur le déséquilibre entre budget ordinaire et fonds extrabudgétaires.
- 141.** Passant au document sur le cadre stratégique pour 2010-2015, l'orateur a appuyé l'extension du cadre stratégique et la démarche du Bureau qui ouvre une nouvelle étape de consultations entre les mandants tripartites. Il s'est félicité de l'accent mis sur une meilleure cohérence et sur des résultats plus tangibles, tout en indiquant que le groupe des travailleurs aurait souhaité plus de détails dans le document. Le prochain cadre stratégique sera doublement important du fait qu'il couvrira une période plus longue et qu'il coïncidera avec un moment où le défi du travail décent est énorme. Un cadre stratégique bien orienté, associé à une structure de terrain efficace, devrait permettre de faire progresser considérablement l'objectif du travail décent.

142. L'intervenant a présenté cinq des observations du groupe des travailleurs. Premièrement, ils constatent un écart important entre les politiques adoptées par la Conférence internationale du Travail ou le Conseil d'administration, par exemple en matière de relation du travail, de coopératives, de zones franches d'exportation et d'activités menées par le Bureau dans les pays. Deuxièmement, la capacité technique demeure trop faible pour mener à bien certaines fonctions essentielles, comme la collecte de données, la recherche, le travail de promotion et de mise en œuvre. Troisièmement, les programmes du BIT ne mettent pas assez en avant les valeurs fondamentales de l'Organisation, comme la liberté syndicale, la négociation collective et le tripartisme. Quatrièmement, les priorités de travail sont trop souvent définies par les préoccupations et préférences du Bureau au détriment des structures de gouvernance. Cinquièmement, le système de gestion des résultats mesure essentiellement les procédures et non les résultats.
143. Les travailleurs appuient le suivi de la discussion sur le renforcement de la capacité de l'Organisation qui sera examiné au mois de novembre et se déclarent favorables à un renforcement de la structure de terrain, qui devra être liée très clairement aux priorités de l'Organisation.
144. Si la date de 2015 est symbolique car elle correspond aux objectifs du Millénaire pour le développement, le but est avant tout une planification efficace à long terme. L'intervenant a souligné l'importance de maintenir une vision comparable de l'action entre les différents bienniums. Toutes les priorités doivent être inspirées par les normes et politiques adoptées par la Conférence et le Conseil d'administration, l'idée étant d'aider les mandants et partenaires sociaux à les mettre en œuvre en se basant sur le concept du travail décent. Le troisième cadre stratégique doit insister sur la mise en pratique de ce concept et pourrait avoir comme thème «Mettre le concept du travail décent en pratique» ou «Le travail décent comme réalité nationale». La dimension sociale de la mondialisation doit être au cœur du processus décisionnel des grandes institutions internationales et régionales et les travailleurs se félicitent de la prochaine intervention du Président de la Banque mondiale devant le Conseil d'administration. L'OIT a un rôle très important à jouer dans la promotion d'une mondialisation équitable, et la lutte contre les inégalités liées à la mondialisation ainsi que la mise en place d'un socle social global basé sur les normes internationales du travail pourraient devenir le principal axe de son action en 2010-2015. Une inspection du travail indépendante et un renforcement de la négociation collective permettront de soutenir ceux qui ont le moins profité de la mondialisation.
145. La relation de travail des emplois atypiques est aussi une priorité; il faut trouver des solutions pour les travailleurs et les travailleuses dans le travail informel car il n'y a pas de travail décent sans protection sociale et sans sécurité sociale. Il faut aussi renforcer le savoir technique et les conseils pratiques fournis aux mandants. Les partenaires sociaux doivent être impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de coopération technique. Le cadre stratégique devra également traiter de la question de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail. Dans tous ces domaines, il faudra s'appliquer à créer un environnement favorable à la création et au bon fonctionnement des syndicats dans le monde et veiller au respect des droits fondamentaux des travailleurs.
146. Les PPTD devraient systématiquement prendre en considération les recommandations des organes de contrôle et il faudrait disposer d'un document du Département des normes internationales du travail sur la manière dont les normes doivent être prises en compte dans les PPTD. A propos des priorités des PPTD sur le terrain et des liens avec les processus d'intégration régionaux et sous-régionaux, il convient d'insister sur l'intégralité du concept du travail décent; en outre, son approche intégrée suppose une révision des structures et méthodes de travail du Bureau afin que celui-ci devienne un véritable centre de coordination et de coopération impliquant notamment ACTRAV et ACT/EMP, qui restent,

jusqu'à présent, à l'extérieur de ce processus d'intégration. Le groupe des travailleurs souligne la nécessité de mettre le travail décent au centre des politiques économiques et sociales par un renforcement de la capacité du Bureau et de ses mandants, de disposer d'informations de qualité sur les indicateurs clés du marché du travail, de garantir et de développer la protection du travail et d'assurer la capacité des Etats à faire respecter les normes grâce à des systèmes d'inspection efficaces.

- 147.** L'intervenant s'est associé au porte-parole des employeurs pour souligner que c'est à l'Etat qu'il appartient de faire appliquer les normes et pour insister sur l'application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et la promotion du dialogue social entre les entreprises multinationales et les syndicats. Enfin, l'orateur a formé le vœu que l'anniversaire des conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, soit l'occasion de promouvoir la liberté syndicale et la négociation collective dans une économie mondialisée.
- 148.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, prenant la parole au nom du groupe des PIEM, s'est dit satisfait du document, des informations fournies par le Bureau en février 2008 et de l'intention de faire de ce processus un processus pleinement tripartite et participatif. Il a déclaré que les résultats de la discussion sur le renforcement de la capacité de l'OIT devraient figurer dans le cadre stratégique pour 2010-2015. S'il est bien conçu et mis en œuvre, ce cadre deviendra un outil précieux de gestion axée sur les résultats et pourra servir de cadre à trois programmes et budgets consécutifs. A cet effet, le cadre stratégique et le programme et budget devraient paraître sous la forme d'un seul et même document, ce qui permettrait de comparer les priorités biennales et les ressources prévues au cadre stratégique de six ans. A cet égard, le cadre stratégique devrait respecter certains critères. Il devrait comprendre des cibles concrètes, des indicateurs et des données de référence. Il devrait préciser les conditions dans lesquelles ces cibles doivent être atteintes. Il devrait indiquer la stratégie à utiliser pour chaque objectif stratégique, ainsi que les ressources nécessaires pour atteindre chacun d'entre eux.
- 149.** A propos du réexamen de la structure extérieure, l'intervenant a demandé à comprendre pour quelle raison il y avait un décalage entre les dates de l'évaluation de la couverture géographique (2008 et début 2009) et celles des discussions sur le document stratégique et le programme et budget, qui ont eu lieu à la session du Conseil d'administration de novembre 2008. Il a proposé que le prochain document stratégique porte sur l'«Exécution de l'Agenda du travail décent». Le cadre stratégique devrait être un document complet couvrant la totalité des programmes et activités de l'OIT. Il devrait s'inspirer du rapport sur l'exécution du programme en 2006-07, des contributions des décennies sur le travail décent, des PPTD et du travail de l'OIT relatif aux normes du travail décent. Il devrait également identifier les domaines d'activité qui sont prioritaires et ceux laisser de côté. Il devrait mettre l'accent sur les domaines dans lesquels l'OIT peut avoir un impact important et qui dépendent, dans une large mesure, des priorités issues des PPTD.
- 150.** L'intervenant a proposé, pour finir, que des consultations tripartites aient lieu entre la Conférence internationale du Travail et le Conseil d'administration en novembre, et a encouragé le Bureau à examiner les meilleures pratiques des autres institutions des Nations Unies lorsqu'elles préparent leurs cadres stratégiques.
- 151.** La représentante du gouvernement de Cuba a noté que le but du cadre stratégique est de permettre une meilleure harmonisation entre le travail décent et les OMD. Elle a déclaré que la période de six ans proposée pour le cadre stratégique pourrait convenir, à condition qu'il y ait une évaluation des résultats tous les deux ans. Elle a indiqué que l'Agenda du travail décent pour l'Hémisphère adopté en 2006 contient une série de cibles qui sont valables jusqu'à 2015. Pour évaluer les progrès réalisés par rapport à ces cibles, Cuba a

mené en 2007 une étude qui a été présentée au bureau régional de l'OIT pour les Amériques. Cette étude permet de mieux connaître les besoins et les priorités pour l'assistance que peut apporter l'OIT. Le paragraphe 24 insiste à juste titre sur la nécessité d'augmenter le volume des ressources disponibles pour servir les mandants, tout en étant moins tributaire des ressources extrabudgétaires. L'intervenante appuie le processus de consultation avec les mandants pour la préparation du cadre stratégique qui a été proposé.

- 152.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, a déclaré que le cadre stratégique est un document de planification très important pour guider l'action future de l'OIT. Les quatre objectifs stratégiques demeurent tout à fait pertinents pour le mandat de l'OIT, étant donné les défis à relever dans le monde du travail. Le principe de l'unité d'action, par exemple, nous oblige à renforcer le rôle du tripartisme pour préserver l'identité de l'OIT. Il faudra renforcer aussi bien les capacités institutionnelles que les capacités de gestion. L'intervenant appuie le processus de consultation sur le cadre stratégique et le déroulement proposés dans le document.
- 153.** Le représentant du gouvernement de l'Iran, prenant la parole au nom du groupe Asie-Pacifique, a apporté son appui à la proposition demandant que des consultations approfondies soient organisées avec les mandants et à un cadre stratégique qui serait un document complet décrivant à la fois le contexte, les stratégies, les tendances et les capacités. Le cadre stratégique devrait englober tous les programmes et toutes les activités de l'OIT, et tenir compte des résultats des discussions sur le renforcement de la capacité de l'OIT. L'intervenant note avec satisfaction que les leçons tirées du rapport sur l'exécution du programme en 2006-07 seront prises en compte et que des indicateurs, des données de référence et des informations d'évaluations plus faciles à mesurer seront intégrés dans le prochain cadre stratégique, de façon à avoir une méthode davantage axée sur les résultats. Le programme et budget et le rapport sur l'exécution du programme devraient également servir à évaluer les progrès réalisés et l'exécution du programme par rapport au cadre stratégique. S'agissant des priorités de l'activité de l'OIT, il a demandé que toute l'attention voulue et les ressources nécessaires soient accordées au renforcement des capacités tripartites dans les pays en développement et les nouveaux Etats Membres, en fonction des besoins identifiés par les PPTD. Il est très important, selon lui, que le réexamen de la structure extérieure se fasse dans les délais prévus et soigneusement.
- 154.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a reconnu l'importance de cette discussion préliminaire sur le cadre stratégique. Le paragraphe 10 du document place le travail décent au cœur de la contribution de l'OIT à la réalisation des OMD. Il importe, cependant, de situer l'action future de l'OIT dans un cadre plus large, afin qu'elle soit pertinente pour les pays industrialisés également. A cet effet, le rapport sur les «Changements dans le monde du travail» devrait lui aussi être pris en considération pour la préparation du cadre stratégique. Les thèmes comme les migrations et la flexicurité concernent tous les pays et devraient être examinés. L'intervenant a demandé qu'une approche plus flexible soit adoptée pour la préparation de l'ordre du jour de la CIT. Se référant aux commentaires faits par le vice-président employeur concernant l'importance d'un environnement favorable pour le développement de l'entreprise, il a déclaré que la bonne gouvernance fait partie intégrante d'un tel environnement, de même que l'existence de systèmes d'inspection du travail et d'administration du travail qui fonctionnent bien.
- 155.** Le représentant du gouvernement de la France a souscrit à la déclaration du groupe des PIEM et a remercié le Bureau pour l'organisation de ces échanges préliminaires, tout en regrettant la traduction tardive du document stratégique. L'orateur a estimé que l'orientation objet du débat répond à un besoin de vision à long terme, nécessaire aussi bien de manière externe pour rendre l'action de l'OIT plus visible que de manière interne pour améliorer sa «gouvernabilité».

- 156.** L'orateur a noté l'opportunité de cette réflexion, à un moment où l'OIT s'est engagée dans la modernisation de sa structure, la rénovation de ses bâtiments et vers le renforcement de sa capacité au service de ses mandants, dans un contexte de réforme des Nations Unies, d'approfondissement des PPTD, de réponse aux objectifs du Millénaire et d'un accompagnement de la mondialisation. Il souhaiterait que ces points deviennent des paramètres de construction du futur cadre stratégique 2010-2015.
- 157.** L'orateur souhaiterait que le Bureau donne plus de précisions quant à l'intégration des différents projets et démarches dans la mise en œuvre de la stratégie 2010-2015, compte tenu du fait que le cadre stratégique devrait reposer sur des lignes directrices assez fortes, en ce qui concerne par exemple le renforcement de la coordination entre les différents niveaux.
- 158.** Il souhaiterait également que des résultats communs pour des thématiques telles que celles de la microfinance et de l'économie informelle évoquées par les employeurs se retrouvent dans le cadre stratégique pour aider à structurer les programmes de l'OIT.
- 159.** L'orateur a conclu en citant deux chantiers stratégiques pour l'OIT, à savoir le renouvellement des ressources humaines et la modernisation des connaissances de l'Organisation.
- 160.** Le représentant du gouvernement de la Hongrie a souscrit à la déclaration du groupe des PIEM. Qualifiant le document stratégique de document de planification très important pour l'OIT, il a soulevé deux points: premièrement, l'importance des priorités régionales et la nécessité de tenir compte des demandes émanant des PPTD pour préparer le document stratégique; deuxièmement, le prochain cadre stratégique pourrait avoir pour thème l'exécution de l'Agenda du travail décent dans la vie de tous les jours. L'orateur a conclu en apportant son appui au processus de consultation et de discussion sur le cadre stratégique.
- 161.** La commission a pris note du document du Bureau.

Réexamen de la structure extérieure de l'OIT (Quatrième question à l'ordre du jour)

- 162.** La commission était saisie d'un document⁵ sur le réexamen de la structure extérieure de l'OIT.
- 163.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a déclaré que le document sur le réexamen de la structure extérieure de l'OIT favorise une réflexion collective sur l'avenir de l'Organisation et constitue une tentative intellectuelle honnête de définir la meilleure manière de fournir aux mandants dans les pays et les régions des services efficaces et de haute qualité.
- 164.** Il serait préférable d'utiliser l'expression «structure sur le terrain» plutôt que «structure extérieure». La notion de structure extérieure laisse supposer une sorte d'adjonction. Ce n'est pas une question de terminologie mais de sémantique politique. Les travailleurs ne voient aucune dichotomie entre le siège et les structures sur le terrain et souhaitent qu'il n'y ait pas divorce entre les deux. Ainsi, les programmes par pays de travail décent (PPTD) ne doivent pas décider unilatéralement quels produits globaux du siège choisir. L'intégralité du mandat de l'Organisation et ses principes fondamentaux doit prévaloir,

⁵ Document GB.301/PFA/4.

notamment les normes internationales, le tripartisme et le dialogue social, quels que soient les enjeux de la négociation sur le terrain, avec une équipe de l'ONU par exemple. Les éléments du mandat de l'OIT ne sont pas interchangeables. Les bureaux dans les régions ne sauraient être extérieurs au siège, au Conseil d'administration, à la Conférence internationale du Travail ou au mandat de l'Organisation.

- 165.** Il faut renforcer la capacité technique du Bureau pour lui permettre de conserver sa position d'excellence en ce qui concerne le monde du travail. Le nombre des spécialistes dans les équipes techniques d'appui au travail décent doit être accru. Il ne s'agit pas seulement de remanier les structures, mais de faire des choix politiques, y compris en matière de ressources financières et humaines. L'OIT n'est pas une simple institution de développement. Elle a été fondée en 1919 pour promouvoir la paix universelle et la justice sociale, pour améliorer les conditions de travail et garantir les principes de la liberté syndicale et de la négociation collective. Par sa présence et son action dans certains pays, elle a permis de sauver la vie et la liberté de milliers de syndicalistes. ACTRAV joue un rôle irremplaçable, sur le terrain et au siège. Les changements proposés ne sauraient entraver sa capacité d'action. Le processus de décision politique au siège, dans les bureaux régionaux et les équipes d'appui, devra être clarifié. Il faudra préciser, par exemple, si les normes relèvent du domaine politique ou du domaine technique, ou des deux.
- 166.** Les travailleurs proposent la mise en place d'un groupe de travail interne pour assurer la transparence du processus et l'implication de tous les secteurs. Les consultations avec les mandants doivent être garanties.
- 167.** Les travailleurs appuient fortement l'idée énoncée au paragraphe 7 concernant l'efficacité d'une action conjointe et cohérente des structures extérieures et du siège. Ils sont préoccupés concernant la capacité réelle des structures de l'OIT sur le terrain de participer à la réforme des Nations Unies (paragr. 8). Ils souhaitent le renforcement de la gouvernance verticale, de la gouvernance horizontale et de la gouvernance externe, explicitées au paragraphe 11. Ils se réjouissent de la référence au mandat universel de l'Organisation à la fin du paragraphe 12. Concernant le paragraphe 13, la qualité des services, la masse critique et le savoir doivent se fonder sur les normes et sur les conclusions de la Conférence et du Conseil. Concernant le paragraphe 15, les travailleurs estiment que les PPTD doivent rester des programmes autonomes et indépendants et ils souhaitent recevoir des informations sur la promotion de la participation des mandants tripartites de l'OIT à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ils souscrivent au paragraphe 17. Concernant le paragraphe 20, ils soulignent que, compte tenu des moyens modestes dont dispose ACTRAV pour ses projets de coopération technique, la charge de travail des fonctionnaires sur le terrain est très lourde. Appréciant les bonnes intentions exprimées au paragraphe 22 concernant la création de réseaux de connaissances, M. Blondel souligne, concernant le paragraphe 23, que le nombre des spécialistes d'ACTRAV dans quelques régions est très faible. Concernant le paragraphe 25, il rappelle que les compétences sont déjà insuffisantes au siège et propose une analyse précise de la dynamique entre les services organiques et les services généraux effectuée en consultation avec le Syndicat du personnel. Concernant les paragraphes 29 et 31, les travailleurs ont apprécié l'idée d'étendre le réseau de coordonnateurs nationaux. Cependant, l'Organisation doit éviter de tomber sous l'influence des gouvernements et des institutions du système des Nations Unies. Concernant le paragraphe 33, M. Blondel rappelle qu'ACTRAV assume la responsabilité première de la liaison avec les syndicats. Le paragraphe 36 ne précise ni le rôle ni les fonctions d'ACTRAV par rapport aux secteurs techniques du siège et des bureaux régionaux. Le principe opérationnel général explicité au paragraphe 45, à savoir que le siège devrait apporter son appui à la demande des structures sur le terrain, semble problématique. ACTRAV doit pouvoir décider comment donner suite aux demandes des syndicats. Les travailleurs appuient l'intention exprimée au paragraphe 52 de poursuivre la

consultation à tous les niveaux, y compris le Syndicat du personnel, ACTRAV et ACT/EMP. Ils souhaitent des informations plus précises sur le nombre de spécialistes par domaine thématique dont le BIT dispose actuellement au siège et sur le terrain.

- 168.** Les travailleurs sont prêts à soutenir le point appelant une décision, à condition que l'alinéa *b)* soit amendé comme suit:
- b)* recommander que le Conseil d'administration demande au Bureau de produire un document supplémentaire pour la session de mars 2009 à la Commission du programme, du budget et de l'administration, précédée par une présentation orale à la Commission de la coopération technique au mois de novembre 2008 sur les conséquences en matière de coopération technique, élaborant plus avant les propositions du Bureau issues des analyses et des consultations avec les mandants.
- 169.** M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a rappelé que son groupe est très favorable à l'amélioration de l'efficacité du BIT dans les régions, s'agissant de répondre aux mandants régionaux. Il a souligné l'importance des consultations tant avec le personnel qu'avec les mandants et a demandé de la prudence dans cet examen.
- 170.** Concernant les changements dans la structure, les employeurs ont regretté que le Bureau ait décidé de supprimer les options 2 et 3 du rapport d'experts, car la deuxième option avait le mérite de mieux intégrer les secteurs dans les travaux des régions. Ils sont préoccupés quant au rôle attribué aux équipes d'appui au travail décent et aux bureaux par pays, se demandant notamment par qui les fonds et les projets seront gérés, par qui le BIT sera représenté auprès des institutions des Nations Unies, et si les personnes en charge des bureaux nationaux seront suffisamment compétentes, notamment en matière de tripartisme, pour comprendre les problèmes des mandants. Le tableau au paragraphe 33 montre des chevauchements entre les responsabilités de chaque niveau, et la nouvelle structure suscite bien des interrogations chez les employeurs, sur le plan tant décisionnel qu'opérationnel. L'orateur a demandé que le Centre de Turin soit associé car c'est le bras formation de l'OIT.
- 171.** S'agissant des activités pour les employeurs, ces derniers craignent que la nouvelle structure n'ait des conséquences importantes sur le rôle d'ACT/EMP. Or les spécialistes employeurs doivent garder leurs contacts directs avec ACT/EMP à Genève et avec les organisations d'employeurs dans les régions. Ils doivent aussi participer pleinement à la préparation des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et gérer les projets spécifiques pour les employeurs.
- 172.** Les employeurs ont regretté l'absence de données financières dans le document et le rapport d'experts, et ils souhaiteraient savoir si la recherche d'économies dans la gestion du BIT est à l'ordre du jour. Ils s'interrogent aussi sur les résultats des programmes pilotes du point de vue du BIT et se demandent si les priorités des mandants, notamment celles des partenaires sociaux, ont bien été prises en compte par le PNUAD. L'exercice de réexamen de la structure extérieure devrait permettre de mieux responsabiliser sur le plan de la gestion financière les directeurs de projets et de bureaux sur le terrain. Les employeurs attendent du Bureau des propositions quant à la politique de mobilité du personnel, tout en souhaitant que le siège ne perde pas son expertise au profit de la structure sur le terrain. Il faut éviter que l'OIT ne soit plus qu'une agence de développement, et elle doit veiller à conserver son profil de référence en matière sociale et de travail.
- 173.** Les employeurs ont estimé que la présence de coordonnateurs nationaux a été bénéfique dans les pays d'Europe centrale et orientale, mais ils restent préoccupés par l'indépendance de ces coordonnateurs, comme l'ont montré certains exemples. Il importe que leur mandat soit clair. Les employeurs souhaitent continuer d'être consultés et informés des faits

nouveaux qui surviennent dans les régions, et non pas uniquement sur la fermeture ou la fusion des bureaux extérieurs. Il faudra donc prévoir des séances d'information et de consultation sur les mécanismes utilisés et l'assistance fournie aux mandants par le BIT.

- 174.** Les employeurs ont déclaré qu'ils sont en mesure de soutenir l'amendement que les travailleurs ont proposé concernant le point appelant une décision.
- 175.** Le Président a demandé aux orateurs d'être brefs, compte tenu du peu de temps qui reste pour les discussions. Des déclarations écrites pourront être envoyées au secrétariat, qui en fera un résumé pour le rapport.
- 176.** Le représentant du gouvernement de l'Australie a noté, au nom du groupe des PIEM, que le rapport est une bonne description de l'historique du réexamen. Il regrette cependant que le document ne précise pas si le type de réexamen qui avait été prévu dans le mandat a bien été fait. Certains objectifs de ce réexamen, comme ceux figurant aux paragraphes 3, 4, 5 et 9 iv) du mandat, ne figurent pas dans le document. Inversement, les cinq objectifs évoqués au paragraphe 18 du document ne figurent pas dans le mandat. Il regrette que le rapport préliminaire préparé par l'équipe de réexamen n'ait pas été fourni à tous les membres. L'orateur souscrit aux propositions de changement faites dans le rapport, en particulier celles concernant le personnel et la structure des bureaux extérieurs. Cependant, ces propositions sont décrites de manière très générale et ne sont pas accompagnées d'une estimation détaillée des coûts. Le rapport devrait entrer un peu plus dans les détails sur des questions comme les rôles différents de la structure extérieure, des équipes d'appui technique au travail décent et les implications gestionnelles et budgétaires des changements qui sont proposés. L'intervenant n'est pas en mesure d'appuyer les propositions concernant les coordonnateurs nationaux tant qu'il n'y a pas d'évaluation approfondie de cette option, y compris sur le plan budgétaire.
- 177.** L'orateur a ajouté que ce réexamen devrait être étroitement lié au cadre stratégique, au programme et budget et au processus de consultation pour le renforcement de la capacité de l'OIT. S'agissant des PPTD et du fait qu'ils doivent être étroitement liés aux politiques de développement nationales, il a déclaré que la principale fonction des bureaux de l'OIT devrait être l'aide aux pays pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PPTD. Il a demandé au Bureau de faire circuler le rapport intégral de l'équipe de réexamen et d'indiquer à la commission quel est son lien avec le document. Il a demandé pour finir que le point *b)* soumis pour décision soit amendé comme suit:

recommander que le Conseil d'administration demande au Bureau d'élaborer plus avant les propositions de l'équipe de réexamen de la structure extérieure procédant à des analyses et à des consultations conformes au mandat initial et de faire rapport au Conseil d'administration d'ici à novembre 2008 pour approbation, avant d'établir un plan échelonné de mise en œuvre qui sera reflété dans les Propositions de programme et budget pour 2010-11 et dans le cadre stratégique pour 2010-2015.

- 178.** Le représentant du gouvernement de l'Australie, prenant la parole au nom de l'Australie, a appuyé la déclaration du groupe des PIEM. Il est important, selon lui, que les résultats de ce réexamen aboutissent à une structure qui permette de mieux répondre aux besoins des mandants de l'OIT. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont discuté avec les Etats Membres des îles du Pacifique de leurs besoins en matière de fourniture de services par l'OIT, compte tenu du fait qu'ils n'ont pas tous la même capacité pour appliquer le travail décent. Les résultats de ces discussions ayant été communiqués à l'équipe de réexamen, l'orateur regrette que cela n'ait pas été pris en compte dans le document. Il a réitéré la demande qu'il avait faite de faire circuler le rapport final de l'équipe de réexamen, et a demandé qu'un document contenant des recommandations spécifiques tirées directement des conclusions de l'équipe de réexamen soit présenté en novembre.

- 179.** Le représentant du gouvernement du Pérou, prenant la parole au nom du GRULAC, a rappelé que l'objectif le plus important de ce réexamen, tel qu'il a été établi par le Conseil d'administration, est d'identifier le type de structure extérieure qui conviendrait le mieux pour mieux servir les mandants et pour faciliter la mise en œuvre des PPTD. Ce réexamen n'était pas censé être un processus de rationalisation de la structure extérieure fondé sur des critères de faisabilité financière et de réduction des coûts. Son principal objectif est la recherche d'un impact plus important et un meilleur alignement sur les réformes en cours (y compris la réforme des Nations Unies), tout en maintenant la présence et la spécificité de l'OIT. L'orateur souscrit aux objectifs du réexamen tels qu'ils sont présentés dans le rapport et a demandé que l'on ajoute aux objectifs l'identification des aspects positifs de la structure existante, comme les contacts directs avec les mandants et une meilleure connaissance des réalités dans les pays et les sous-régions. Il ne faut surtout pas préjuger des résultats du réexamen avant une évaluation et une analyse complètes. Il serait donc prématuré d'établir des équipes d'appui technique au travail décent. Il a demandé des éclaircissements sur plusieurs questions, notamment pour savoir si la désignation des coordonnateurs nationaux entraînera la fermeture des bureaux de l'OIT, mais aussi sur les différences de responsabilités entre les bureaux de l'OIT et les équipes d'appui technique, et sur les critères à prendre en compte pour ces équipes.
- 180.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, a déclaré qu'il souscrivait à l'amendement proposé par le groupe des travailleurs. Il souscrit également au passage du document où il est demandé de promouvoir la participation des mandants de l'OIT au PNUAD. La participation de l'OIT à la réforme des Nations Unies ne doit pas se faire au détriment de son avantage comparatif: sa gouvernance tripartite. La proposition qui est faite de regrouper les équipes régionales pour en faire des équipes d'appui technique est tout à fait inquiétante, car elle risque de gêner la stratégie actuelle de ressources humaines; il faudra plus de précisions sur cette question. L'orateur pourrait soutenir la proposition concernant les coordonnateurs nationaux, mais il lui faut plus de précisions sur le mode de financement de ces postes avant de se prononcer. La question des équipes d'appui technique devrait être étudiée de manière plus approfondie. Pour ce qui est du principe selon lequel le siège devrait apporter son appui à la demande des bureaux extérieurs, il aimerait savoir quelles seraient les possibilités dont disposeraient les mandants s'ils ne sont pas satisfaits des services fournis par ces bureaux. Les consultations évoquées au paragraphe 56 devraient être aussi représentatives que possible.
- 181.** Le représentant du gouvernement du Pakistan a déclaré que le document soumis à la commission était d'une importance capitale et que ses implications administratives et financières exigent un consensus au sein du Conseil d'administration. La répartition des fonctions entre les bureaux régionaux, les équipes d'appui technique et les bureaux de l'OIT est bonne, les équipes d'appui technique jouant un rôle important en fournissant des conseils techniques et un appui aux différents bureaux. Le partenariat fonctionnel entre les services du siège et les équipes d'appui technique permettra d'améliorer les résultats des programmes de pays. L'orateur a remercié l'OIT et son bureau à Islamabad pour l'assistance technique fournie et souscrit à la proposition faite dans le document, et a demandé qu'une équipe d'appui technique soit affectée au bureau du Pakistan.
- 182.** Le représentant du gouvernement de l'Iran a appelé l'attention des participants sur le fait que son pays n'a bénéficié d'aucun projet important depuis près de trente ans. Le réexamen de la structure extérieure devrait assurer, entre autres, que les mandants de l'OIT soient traités de manière équitable et sans discrimination.
- 183.** Le représentant du gouvernement du Mexique a souscrit à la déclaration du GRULAC.

- 184.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne souscrit à l'amendement proposé par le groupe des travailleurs. Etant donné que deux amendements ont été proposés, l'un par le groupe des PIEM et l'autre par le groupe des travailleurs, il faudrait qu'une décision soit prise par consensus.
- 185.** Le représentant du gouvernement du Kenya souscrit à l'amendement proposé par le groupe des travailleurs. Sa déclaration se réfère au paragraphe 1 du document. Il demande que des informations soient données sur le pays d'Afrique de l'Est qui a reçu la visite de l'équipe de réexamen et sur le niveau de participation des mandants. Le réexamen aura des implications sur le personnel, la gestion et les ressources financières. Il faudrait également prévoir des implications en termes de fourniture de services aux mandants. Pour le recrutement des coordonnateurs nationaux, on doit penser à attirer des experts locaux. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 40, il faudrait procéder à une évaluation détaillée de la couverture géographique actuelle des bureaux de l'OIT. Le paragraphe 40 devrait également tenir compte des demandes émanant des mandants, en plus de celles des bureaux extérieurs. L'orateur a demandé des précisions sur le paragraphe 29 concernant les coordonnateurs nationaux et sur la méthode à utiliser pour que la structure tripartite de l'OIT soit respectée.
- 186.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a déclaré que son pays était très attaché aux valeurs de l'OIT et a remercié le Bureau pour le soutien fourni par l'intermédiaire de son bureau sous-régional en Inde, en évoquant plusieurs domaines où il y a eu collaboration avec l'OIT. La réforme de la structure extérieure devrait tenir compte des besoins de chaque sous-région et renforcer les domaines techniques qui revêtent une grande importance pour cette sous-région.
- 187.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis souscrit pleinement à la déclaration du groupe des PIEM. Les bureaux de l'OIT dans les pays industrialisés, ainsi que le Centre de Turin, devraient eux aussi faire l'objet d'un réexamen attentif. Un tel réexamen, mené sans idée préconçue, permettrait d'avoir une structure optimale pour le siège comme pour les bureaux extérieurs.
- 188.** Le représentant du gouvernement de la France, souscrivant à la déclaration du groupe des PIEM, a salué la logique de décloisonnement à l'œuvre dans le processus de revue de la structure. Il a souligné deux points: d'une part, son accord avec le groupe des travailleurs pour substituer l'appellation de structure «de terrain» à celle de structure «extérieure»; d'autre part, l'invitation lancée au Bureau afin qu'il amorce le processus de ce changement de termes, qui souligne une recherche de cohérence et une volonté fédératrice, permettant d'inclure aussi le Centre de Turin.
- 189.** La représentante du Directeur général (M^{me} O'Donovan) a souligné que le principal objectif du document du Bureau était de susciter des réactions sur ces propositions, un but largement atteint, et a remercié la commission pour ses observations et suggestions. Reconnaissant qu'il s'agissait d'un processus extrêmement complexe, elle a expliqué que le réexamen de la structure extérieure faisait partie d'une réforme globale comprenant d'autres initiatives complexes et simultanées. Le Bureau est parfaitement conscient de la nécessité d'obtenir un résultat cohérent. Répondant aux questions posées par plusieurs orateurs au sujet du rapport de l'équipe de réexamen, elle a déclaré qu'il avait été communiqué à chacun des coordonnateurs régionaux et aux groupes d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'à d'autres personnes qui en avaient fait la demande. Le Bureau en donnera avec plaisir à tous les membres de la commission qui n'en ont pas encore eu. Les données recueillies pour le rapport n'ont pas encore été pleinement traitées, mais le Bureau poursuivra l'analyse de ces données, qui seront présentées sous une forme plus accessible. L'intervenante a reconnu que la fonction et le processus de sélection des coordonnateurs nationaux n'étaient pas encore assez clairs. Répondant aux questions concernant les

équipes d'appui technique, elle a déclaré qu'il fallait des consultations plus approfondies, surtout avec les bureaux de l'OIT et les mandants dans les régions. Elle a souligné que le document ne propose pas que des changements soient apportés aux responsabilités et à la relation des spécialistes travailleurs et employeurs à l'égard d'ACTRAV et d'ACT/EMP au siège ou à l'égard des mandants au niveau national. Elle a également souligné que, pour certaines des propositions qui sont faites dans le document, le Bureau n'ira pas plus loin tant qu'une estimation détaillée de leurs implications financières n'aura pas été faite. Les propositions auxquelles il est recommandé de donner suite dès maintenant n'auront aucune incidence financière, étant donné qu'elles restent dans les limites du programme et budget pour 2008-09.

190. *Au vu de son examen des propositions présentées ci-dessus, la Commission du programme, du budget et de l'administration recommande que le Conseil d'administration demande au Bureau:*

- a) d'élaborer plus avant le réexamen de la structure extérieure en procédant à des analyses et à des consultations complémentaires conformes au mandat initial;*
- b) de produire un document supplémentaire pour la Commission du programme, du budget et de l'administration à la 304^e session (mars 2009) du Conseil d'administration, précédé par une présentation orale à la Commission de la coopération technique, au mois de novembre 2008, sur les conséquences en matière de coopération technique, élaborant plus avant les propositions du Bureau issues des analyses et des consultations avec les mandants.*

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2006

(Cinquième question à l'ordre du jour)

191. La commission était saisie d'un document ⁶ sur la suite donnée au rapport du Chef auditeur interne par intérim pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2006.

192. M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, s'est félicité de la reconstitution du Comité des archives dont la dernière réunion remontait à 1998. Il a également approuvé l'amendement aux Statuts et Règlement administratif de la Caisse d'assurance pour la protection et la santé du personnel visant à assurer la viabilité financière de la Caisse à moyen terme, de même que la participation de membres du personnel au cours de formation à la gestion des risques et la révision des procédures d'achat. En revanche, il a regretté le manque de réaction du Bureau de l'administration intérieure aux recommandations de l'auditeur.

193. M. Barde, au nom du groupe des employeurs, a félicité le Bureau des mesures prises pour répondre aux recommandations du Chef auditeur interne et a demandé des précisions sur le manque de compétences évoqué en rapport avec le fonctionnement continu et ininterrompu du Système d'information sur l'assurance maladie (HISS).

⁶ Document GB.301/PFA/5.

194. Le Trésorier et contrôleur des finances a répondu que le manque de compétences évoqué avait trait aux compétences spécialisées en technologies de l'information utilisables uniquement pour exploiter ce système au sein de l'unité administrative de la CAPS. Les possibilités d'obtenir un soutien d'appoint ailleurs au sein du Département des ressources humaines sont peu nombreuses et la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies utilisant le système HIIS apporte une sécurité supplémentaire.
195. La commission a pris note du document.

Rapport de la Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2007 (Sixième question à l'ordre du jour)

196. La commission était saisie d'un document⁷ concernant le rapport de la Chef auditeur interne pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2007. Le point appelant une décision figure au paragraphe 3.
197. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a rappelé que le rapport de la Chef auditeur interne est un des éléments clés du système de contrôle de la gestion du Bureau, et il a regretté que certaines difficultés rencontrées n'aient pas fait l'objet d'une communication. Il a félicité la nouvelle Chef auditeur interne pour son rapport, dont le contenu témoigne de la bonne santé de la gestion de l'Organisation. Les employeurs soutiennent l'ensemble de ses recommandations. Cependant, ils demandent au Bureau de veiller tout particulièrement à améliorer la gestion des bureaux régionaux et des projets de coopération technique. La transparence doit être encouragée dans toutes les régions, les contrôles doivent y être plus rigoureux et le travail mieux planifié. Les employeurs se sont félicités de ce que la Chef auditeur interne rappelle la nécessité de mettre en place des plans de réparation et d'entretien pour les bureaux appartenant à l'Organisation, sans parler du siège. Ils ont été surpris que le Trésorier ou la Chef auditeur interne aient été informés si tardivement des allégations ou des présomptions de fraudes. Concernant la Charte de l'audit interne, les employeurs ont appuyé le point appelant une décision, tout en se demandant si cette charte doit ou non comporter une référence au Comité consultatif de contrôle indépendant.
198. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit qu'ils se félicitent de la pratique évoquée au paragraphe 2 du document et souhaitent qu'elle perdure sans être modifiée. Ils ont appuyé le point appelant une décision. A la lecture du document, ils se sont notamment intéressés aux audits effectués au siège, comme celui des technologies de l'information pour les états de paie. Ils se sont réjouis de ce qu'IRIS fonctionne bien en la matière. Concernant l'audit des bureaux sur le terrain et celui des projets de coopération technique, les travailleurs se fonderont sur les constatations de l'IAO lors de la discussion sur la réforme des bureaux sur le terrain. Ils sont en accord avec les conclusions importantes des enquêtes. Les travailleurs ont fermement appuyé l'établissement d'une charte de l'audit interne, et ils souhaitent que le Conseil d'administration continue d'être saisi des conclusions et des réponses de la direction à l'audit de l'auditeur interne.
199. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a proposé un amendement au point appelant une décision comme suit: «La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de soumettre la Charte de l'audit interne jointe au document GB.301/PFA/6 en tant qu'annexe II au Comité consultatif de contrôle indépendant pour avis.»

⁷ Document GB.301/PFA/6.

- 200.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a soutenu l'amendement proposé par le groupe des PIEM et félicité le Bureau pour sa stratégie de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation. Elle a évoqué la recommandation du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies portant sur la communication des rapports d'audit interne et a demandé quelles mesures la Chef auditeur interne entendait prendre pour y donner suite.
- 201.** Le représentant du gouvernement du Mexique a déclaré que, compte tenu de la teneur des dispositions du chapitre 14 des Règles de gestion financière, sa délégation ne voyait pas l'utilité d'une nouvelle charte. Le Mexique soutient les recommandations figurant aux paragraphes 12, 15, 17, 18, 20, 24, 26, 36 et 48 et exprime l'espoir qu'elles seront mises en œuvre par le Bureau.
- 202.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicité que l'IAO n'ait relevé aucune faiblesse majeure dans le système de contrôle interne de l'OIT pour 2007 et a noté avec satisfaction les résultats positifs en provenance des bureaux situés en Afrique. L'orateur a exhorté les bureaux ayant reçu des recommandations les incitant à améliorer leur gestion à les appliquer. Tout en constatant avec regret qu'un fonctionnaire avait agi de manière non éthique, l'orateur a demandé quelles sont les mesures prévues pour faire face à ce type de situation s'il devait y en avoir d'autres. Le groupe de l'Afrique soutient les plans visant à donner des possibilités de formation et d'orientation pour aider le personnel à évaluer la capacité des partenaires d'exécution de mener à bien les programmes de l'OIT et de bien administrer les fonds de l'OIT. Le groupe est d'accord avec l'idée exprimée au paragraphe 37 selon laquelle, avant la mise en œuvre d'un projet, le Bureau devrait renforcer l'obligation d'effectuer une évaluation en bonne et due forme des risques afin d'identifier les principaux facteurs qui peuvent influencer sur la réalisation des objectifs du projet. Le groupe de l'Afrique soutient également la création d'un Comité consultatif de contrôle indépendant, à la condition expresse que ce comité ne remplacera en aucune manière le Conseil d'administration. Il n'est donc pas en mesure de soutenir l'amendement proposé par le groupe des PIEM.
- 203.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas a précisé que l'amendement proposé par le groupe des PIEM ne visait pas à transférer la responsabilité des fonctions d'audit interne au Comité consultatif de contrôle indépendant. Les deux organes – le Conseil d'administration et le Comité consultatif de contrôle indépendant – ne devraient pas travailler indépendamment l'un de l'autre.
- 204.** Le représentant du gouvernement du Venezuela a constaté que le rapport contenait des points encourageants, en particulier les travaux entrepris par les bureaux régionaux. Il a insisté sur la nécessité pour l'Organisation de renforcer sa position dans les régions pour être plus près des populations qu'elle entend servir et a noté que les travaux récemment entrepris dans les régions devraient faciliter les efforts. Son gouvernement s'est dit préoccupé par un passage du paragraphe 4 libellé comme suit: «Cependant, l'IAO n'est pas en mesure de faire des commentaires sur les domaines qui n'ont pas fait l'objet d'un audit interne en 2007», et a demandé des éclaircissements. S'agissant du point appelant une décision, son gouvernement ne voit pas l'intérêt d'avoir une charte jointe en annexe au document. Les travaux du bureau du Chef auditeur interne sont déjà clairement définis.
- 205.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a déclaré que le problème n'est pas tant l'amendement que le fait que l'on demande un avis à un comité consultatif qui n'existe pas encore.
- 206.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a appuyé la déclaration de M. Barde déclarant que, de l'avis des travailleurs, les structures de contrôle sont déjà trop nombreuses et que celle à laquelle ils accordent le plus de crédit est précisément l'audit interne car il permet un dialogue entre le Conseil d'administration et le Directeur général.

M. Blondel souhaite que l'on ne place pas un écran supplémentaire dans une structure qui fonctionne très bien telle qu'elle est, et dit qu'il se garde quant à lui de faire aux fonctionnaires des procès d'intention. Pour conclure, il a déclaré ne pas être en mesure de soutenir l'amendement proposé et s'est prononcé en faveur du texte du Bureau.

207. Le représentant du gouvernement de l'Espagne a souscrit à la déclaration du groupe des PIEM, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas de substituer mais de compléter. L'orateur a insisté sur le fait qu'il ne devrait pas y avoir de désaccord sur cette question entre les trois groupes et a proposé en conséquence que le point appelant une décision du paragraphe 3 soit différé en attendant d'autres consultations.
208. La Chef auditeuse interne a déclaré que la notification tardive d'un cas de fraude au contrôleur des finances était due au fait que certains directeurs de bureaux sur le terrain ne savent pas qu'ils doivent signaler toute situation de cette nature aux autorités compétentes du siège. Le Bureau a depuis lors réitéré à tous les directeurs de bureau sur le terrain leur obligation de signaler tout cas de fraude. Cette mesure a été rappelée dans la circulaire sur la politique de lutte contre la fraude publiée par le Directeur général, et diffusée à l'ensemble du personnel. L'oratrice a fait savoir que des débats internes sur la décision du CCS de communiquer les rapports d'audit interne étaient en cours. Le Bureau attend une décision définitive. S'agissant du paragraphe 4, elle a fait savoir que le Bureau de l'audit interne et du contrôle a examiné la situation de 48 bureaux sur le terrain et 770 projets de coopération technique actifs dans 88 pays. Chaque année, seul un échantillon de bureaux et de projets font l'objet d'un audit.
209. L'oratrice a insisté sur le fait que la charte proposée représentait un document fondamental et une exigence de base des normes d'audit internationales. Le mandat et les pouvoirs du Chef auditeuse interne sont certes expliqués dans le chapitre 14 des Règles de gestion financière et dans la circulaire de 2002 du Directeur général, mais la charte apporte des précisions supplémentaires. Elle explique plus en détail le fonctionnement de l'IAO en précisant ses responsabilités et celles de son bureau dans le cadre de leurs activités. Selon les normes professionnelles, la charte devrait être réexaminée une fois par an: cet aspect-là, en fait un document de travail.
210. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas a déclaré que le groupe des PIEM pouvait soutenir la proposition de l'Espagne de différer le point appelant une décision.
211. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a remis en question la proposition de demander l'avis du Comité consultatif de contrôle indépendant.
212. Le Président a constaté une majorité en faveur du point appelant une décision tel que présenté.
213. ***La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver la Charte de l'audit interne jointe au document GB.301/PFA/6 en tant qu'annexe II destinée à appuyer le mandat et les pouvoirs du Chef auditeuse interne.***

Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail (Septième question à l'ordre du jour)

- 214.** La commission était saisie d'un document⁸ sur la délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail. Les points appelant une décision figurent aux paragraphes 3 et 4.
- 215.** M. Barde a appuyé le point appelant une décision.
- 216.** M. Blondel a appuyé le point appelant une décision.
- 217.** Au cas où une telle délégation de pouvoirs serait nécessaire, la Commission du programme, du budget et de l'administration délèguera, pour la durée de la 97^e session (juin 2008) de la Conférence, à son bureau (c'est-à-dire au président et aux porte-parole des membres employeurs et des membres travailleurs de la commission) le pouvoir d'exercer les responsabilités qui lui incombent aux termes de l'article 18 du Règlement de la Conférence en ce qui concerne les propositions entraînant des dépenses pendant le 71^e exercice qui viendra à expiration le 31 décembre 2009.
- 218.** *La commission recommande au Conseil d'administration de procéder à une délégation de pouvoirs analogue à son bureau en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence.*

Réserve pour les réunions techniques (Huitième question à l'ordre du jour)

- 219.** La commission était saisie d'un document⁹ contenant des propositions pour le choix de réunions techniques devant être financées par le solde de 419 288 dollars¹⁰ dans la réserve pour les réunions techniques pour 2008-09 à partir de la liste suivante:
- d) Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent;
 - e) Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (recommandation n^o 194);
 - f) Réunion d'experts sur le *Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines*;
 - g) Réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail;
 - h) Réunion d'experts sur la réforme de la législation du travail et le VIH/sida;

⁸ Document GB.301/PFA/7.

⁹ Document GB.301/PFA/8.

¹⁰ Ce chiffre correspond à l'allocation 2008-09 de 1 225 180 dollars E.-U. moins le coût de 805 892 dollars E.-U. pour les trois réunions déjà convenues en novembre 2007 (Conférence internationale des statisticiens du travail et sa réunion préparatoire; Célébration du 60^e anniversaire de la convention n^o 98: Le droit d'organisation et de négociation collective au XXI^e siècle; Les réponses des employeurs face au défi démographique).

- i)* Colloque sur deux défis clés du marché du travail pour le XXI^e siècle: Le changement climatique et l'évolution démographique;
- j)* Colloque sur le rôle des partenaires sociaux dans la promotion des politiques de développement local et des stratégies en faveur du travail décent.
- 220.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a déclaré que son groupe retenait comme ses priorités les options *f)* et *i)*.
- 221.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a déclaré que son groupe était favorable aux options *d)* et *e)*. L'orateur reconnaît que le coût total des deux réunions dépasse un peu les disponibilités mais souhaite que la question soit étudiée sur un plan pratique.
- 222.** Le représentant du gouvernement du Japon a indiqué que les thèmes des emplois verts et du développement local figuraient déjà à l'ordre du jour de la réunion des ministres du travail du G8 que son gouvernement accueillera plus tard dans l'année. Il a soutenu les options *i)* et *j)*.
- 223.** Le représentant du gouvernement de la Hongrie s'est déclaré en faveur des options *g)* et *d)*.
- 224.** Le représentant du gouvernement du Mexique a appuyé les options *j)* et *d)*.
- 225.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a insisté sur l'importance des questions relatives à la sécurité et à la santé au travail et au travail décent pour son pays. Il a soutenu les options *f)* et *d)*.
- 226.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a soutenu l'option *d)*, étant entendu que le Bureau tiendrait compte des conclusions de la discussion sur la mesure du travail décent devant se tenir à la présente session du Conseil d'administration et que les experts présenteraient les recommandations sur la viabilité des diverses options pour mesurer les différentes dimensions du travail décent à l'examen du Conseil d'administration en 2009. Il a également soutenu l'option *i)*, mais s'est dit réservé par l'opération consistant à combiner les grandes questions du changement climatique et de l'évolution démographique en une seule réunion.
- 227.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a soutenu les options *i)* et *h)*.
- 228.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a soutenu les options *f)* et *e)*.
- 229.** Le représentant du gouvernement de la France s'est déclaré favorable à l'option *d)* et a fait remarquer que la participation pour cette réunion devrait être élargie. Il a demandé au Bureau de tenir compte des résultats des discussions au Conseil d'administration sur la mesure du travail décent. Il a également soutenu l'option *e)*.
- 230.** Le représentant du gouvernement de l'Australie a appuyé les options *i)* et *e)*, en insistant sur l'option *i)* s'il fallait choisir entre les deux.
- 231.** Le représentant du gouvernement de la Chine s'est dit en faveur des options *e)* et *g)*.
- 232.** Le représentant du gouvernement du Chili s'est prononcé en faveur des options *i)* et *j)*.
- 233.** La représentante du gouvernement du Canada s'est déclarée en faveur des options *g)* et *f)*.

234. La représentante du gouvernement de la République de Corée s'est dite favorable aux options *d)* et *e)*.
235. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas s'est prononcé en faveur des options *d)*, *h)*, *i)* et *j)*.
236. La représentante du gouvernement de la Tunisie a souscrit aux options *g)* et *e)*.
237. La représentante du gouvernement de l'Argentine a proposé de traiter les options *d)* et *j)* ensemble et a également appuyé l'option *i)*.
238. La représentante du gouvernement de la Finlande, s'exprimant au nom du Danemark, de la Finlande et de la Suède, a soutenu les options *d)* et *i)*.
239. Le représentant du Directeur général (M. Thurman) a résumé la discussion. L'option *d)* est celle qui s'est le plus rapprochée d'un consensus, car elle est soutenue par de nombreux membres gouvernementaux et le groupe des travailleurs. Cette option est suivie des options *e)* et *f)*, puis de l'option *i)*, à la condition toutefois qu'elle ne porte que sur une des deux questions mentionnées. L'orateur a proposé d'adopter l'option *d)* et de choisir entre les options *e)* et *f)*, et peut-être *i)*.
240. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a expliqué qu'il croyait pouvoir considérer la question *d)* comme acquise et qu'il n'y aurait plus qu'à choisir entre les trois autres réunions pour un deuxième choix.
241. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a expliqué que, compte tenu du tour de table, il pourrait se rallier à la proposition *d)*, sous réserve de la discussion du Conseil. Il propose ensuite la question *i)* qui semble avoir reçu un appui important de la part des gouvernements.
242. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est dit préoccupé par le fait qu'il représentait 52 Etats Membres et que leurs propositions ne faisaient même pas l'objet d'une présélection. Il s'est dit mécontent des critères adoptés par le Bureau pour la sélection des réunions.
243. Le représentant du gouvernement du Nigéria a vigoureusement soutenu l'intervention du représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud.
244. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a souhaité que les décisions puissent se prendre de manière consensuelle, sans avoir à passer par des procédures complexes.
245. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a demandé que le Bureau fournisse des éclaircissements sur les critères adoptés pour la sélection définitive des propositions.
246. Le représentant du Directeur général (M. Thurman) a fait observer que son intervention antérieure ne visait pas à proposer une méthodologie numérique mais à parvenir à un consensus. Notant que celui-ci semblait atteint pour l'option *d)*, il a proposé qu'une seconde option soit déterminée par des consultations informelles et qu'une décision soit prise par le Conseil d'administration à sa session en cours.
247. Le Président a rappelé que deux réunions peuvent être sélectionnées. A la fin de sa séance précédente, la commission s'est mise d'accord sur l'option *d)* qui porte sur la mesure du travail décent. Pour la seconde réunion, les options qui ont réuni le plus large consensus

ont été l'option *e*) sur les maladies professionnelles, l'option *f*) sur la sécurité dans l'utilisation des machines et l'option *i*) sur le changement climatique et l'évolution démographique.

248. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, et notant que la question du changement climatique sera examinée par le Conseil d'administration en novembre 2008, a réitéré l'appui de son groupe à l'option *e*). Il a également reconnu l'importance de la question du VIH/sida mais a rappelé qu'une norme se rapportant à cette question serait bientôt examinée.
249. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a dit que son groupe est toujours favorable à l'option *i*) mais qu'il ne s'opposera pas à l'option *e*), dans le cas où la commission appuierait largement cette dernière.
250. Les représentants des gouvernements suivants ont appuyé l'option *e*): Australie, Canada, Chine, Espagne, France, Inde, Iran, Japon, Jordanie (s'exprimant aussi au nom de l'Arabie saoudite) et République de Corée.
251. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a appuyé l'option *e*), pour autant que, à l'avenir, la question du VIH/sida sera appuyée.
252. *La commission recommande au Conseil d'administration, en plus des trois réunions qui ont été approuvées en novembre 2007, d'approuver le financement des réunions suivantes par la réserve pour les réunions techniques pour 2008-09: Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent (178 500 dollars des Etats-Unis) et Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (recommandation n° 194) (227 844 dollars des Etats-Unis).*

Programme et budget pour 2008-09: Recouvrement des contributions depuis le 1^{er} janvier 2008 (Neuvième question à l'ordre du jour)

253. La commission était saisie d'un document ¹¹ sur le recouvrement des contributions depuis le 1^{er} janvier 2008.
254. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est félicité, à la lecture de ce document important, de constater une situation globalement meilleure que l'année précédente, même si moins de pays ont versé la totalité de leurs contributions. S'agissant des pays qui perdent leur droit de vote en raison de retards dans leurs paiements, il souhaite que l'on puisse intervenir directement auprès d'eux, car au bout du compte les travailleurs sont également pénalisés par la situation. L'orateur a conclu en adressant une nouvelle fois ses remerciements à tous ceux qui paient leurs contributions dans les délais.
255. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a déclaré ne pas avoir de remarques particulières à formuler.

¹¹ Document GB.301/PFA/9.

256. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que, depuis le 29 février 2008, des contributions pour un montant de 4 257 515 francs suisses ont été reçues de la part de six Etats Membres, comme suit:

| | 2008 | Arriérés | Total en francs suisses |
|----------------------|------------------|----------|-------------------------|
| Algérie | 334 684 | | 334 684 |
| Saint-Kitts-et-Nevis | 3 944 | | 3 944 |
| Egypte | 346 772 | | 346 772 |
| Panama | 6 393 | | 6 393 |
| Indonésie | 634 912 | | 634 912 |
| Arabie saoudite | 2 930 810 | | 2 930 810 |
| Total | 4 257 515 | | 4 257 515 |

257. Par conséquent, l'ensemble des montants versés à ce jour au titre des contributions s'élève à 131 400 013 francs suisses, dont 123 999 893 francs suisses l'ont été au titre des contributions pour 2008, et 7 400 120 francs suisses au titre des arriérés de contributions. Le solde de la somme due actuellement s'élève à 354 324 191 francs suisses.

258. La représentante du gouvernement de la Tunisie a déclaré que son gouvernement s'acquitte de ses obligations financières à l'égard du Bureau international du Travail en versant régulièrement ses contributions. Des mesures ont été prises pour que la contribution de 2008 soit versée dans les jours à venir.

259. La commission a pris note du document.

Rapport du Sous-comité du bâtiment (Dixième question à l'ordre du jour)

260. La commission était saisie d'un document ¹² contenant le rapport du Sous-comité du bâtiment.

261. Le représentant du gouvernement du Brésil, s'exprimant en sa qualité de président du Sous-comité du bâtiment, a rappelé l'excellente discussion qui a eu lieu au sein du sous-comité et souligné les recommandations contenues dans le document GB.301/PFA/10. Le sous-comité a également examiné un point de situation concernant les activités de rénovation en cours dans le bâtiment du siège, mais il a demandé davantage d'informations sur la rénovation des cuisines et des restaurants. Il est essentiel que le Bureau fournisse régulièrement au sous-comité des informations concernant l'avancement des travaux de rénovation qui ont lieu dans le bâtiment.

262. M. Ahmed (membre travailleur et vice-président du Sous-comité du bâtiment) a attiré l'attention sur le débat précédent concernant le traitement de la prime nette acquise et l'utilisation des excédents. Il a confirmé le soutien du groupe des travailleurs aux propositions du Directeur général, déclarant que la rénovation du bâtiment du siège est nécessaire pour fournir un environnement de travail décent. Il a réitéré les appels lancés aux Etats Membres pour qu'ils étudient les deux possibilités de contributions extraordinaires, comme cela a été le cas pour le bâtiment des Nations Unies à New York,

¹² Document GB.301/PFA/10.

ainsi que la possibilité d'emprunter au pays hôte, la Suisse. L'orateur a également réitéré le soutien du groupe des travailleurs à la mise en place d'une équipe d'experts chargée d'élaborer un plan directeur pour le projet, et il a souligné l'urgence de la question.

263. M. Lima Godoy (membre employeur et vice-président du Sous-comité du bâtiment) a exprimé son accord avec M. Ahmed et avec le président du Sous-comité du bâtiment. Il a proposé que les membres de la commission analysent le point appelant une décision, compte tenu de l'éventail des vues exprimées lors de la session du sous-comité. Il a pris note des préoccupations concernant la renonciation au bail sur la parcelle de terrain qui est proche de la route de Ferney et sa vente, et il a déclaré que l'on pouvait envisager de vendre plus tard une autre parcelle de terrain plus importante. Il a appuyé la mise en place d'une équipe d'experts, soulignant que le Bureau pourrait accroître sa productivité grâce au recrutement de candidats internes chargés de superviser les dix années de construction et leur lot de complexités organisationnelles et juridiques.
264. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a appuyé la recommandation relative au financement d'une équipe d'experts chargée du projet. Elle a instamment demandé au Bureau de s'assurer que cette équipe sera dûment qualifiée et expérimentée grâce à un processus de recrutement transparent. Une analyse coûts/avantages devrait être entreprise pour décider s'il convient de recruter de nouveaux membres du personnel du BIT, ou d'externaliser une partie ou la totalité de la coordination du projet. Elle s'est dite préoccupée de ce que le sous-comité ne se réunisse plus avant novembre 2008 et a proposé qu'une réunion informelle soit organisée pendant la session de la Conférence internationale du Travail, en juin, et que les Membres soient informés à intervalles réguliers par le biais de réunions informelles et de mises à jour par courriel. Etant donné qu'il faudra sans doute deux ans pour mettre au point le plan directeur, elle a demandé que le Bureau informe régulièrement la commission à ce sujet et que le directeur du projet ou l'équipe d'experts soit invité(e) aux futures réunions du Sous-comité du bâtiment. L'oratrice a également demandé des éclaircissements sur la question de savoir si ce plan directeur portera sur tous les locaux de l'OIT dans le monde et si l'on a envisagé de sous-louer un espace de bureau afin de couvrir les coûts de la rénovation et de l'entretien. Elle a souligné la nécessité de procéder rapidement à l'élaboration du plan directeur afin d'éviter de nouvelles augmentations de coûts, et elle a exprimé le soutien des PIEM à l'idée que 1 pour cent de la valeur de toutes les propriétés de l'OIT soit inclus dans le budget ordinaire pour financer la rénovation en cours et les besoins d'entretien.
265. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a proposé d'augmenter le budget de 1 pour cent, ce qui permettrait de répondre aux souhaits des gouvernements et de faire entretenir les locaux régulièrement. Ce qui importe c'est que les travaux (d'expertise ou autre) soient assurés par le personnel de l'Organisation. Il faut que l'on embauche un architecte et une équipe de professionnels pour aider le Secteur de l'administration et de la gestion. Il est impératif de pouvoir disposer en permanence d'une personne qui puisse assurer une responsabilité technique devant le Directeur général.
266. La représentante du Directeur général (M^{me} O'Donovan) a confirmé que le plan directeur ne traiterait que de la rénovation du bâtiment du siège à Genève. Il ne portera sur aucun des bureaux de l'OIT sur le terrain.
267. ***La Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***compte tenu des divers avis exprimés par les membres du Sous-comité du bâtiment, d'apporter son soutien de principe à un traitement équilibré de la prime nette acquise durant le 70^e exercice financier (2006-07) et des ressources du Compte des programmes spéciaux découlant de l'excédent de***

recettes pendant la même période, comme le recommande la Commission du programme, du budget et de l'administration sur la base des documents dont elle a été saisie, y compris le rapport du Sous-comité du bâtiment;

- b) d'approuver la renonciation au bail sur la parcelle de terrain indiquée à l'annexe au document GB.301/PFA/BS/1 (parcelle 3924) et sa vente à des conditions que négociera le Directeur général;*
- c) sous réserve de l'approbation de transfert des ressources provenant de la prime nette acquise et/ou du Compte des programmes spéciaux, d'autoriser le Directeur général à prélever un montant maximum de 6 millions de francs suisses sur le Fonds pour le bâtiment et le logement afin de couvrir les coûts d'une équipe d'experts chargée d'élaborer le plan directeur et celui des procédures d'appel d'offres et d'adjudication pour la Phase II.*

Autres questions financières

(Onzième question à l'ordre du jour)

Dispositions financières pour la délégation tripartite du Conseil d'administration au XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail et au Sommet sur la sécurité et la santé

(Séoul, République de Corée, 29 juin - 2 juillet 2008)

- 268.** La commission était saisie d'un document ¹³ concernant le XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail. Le point appelant une décision se trouve au paragraphe 5.
- 269.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a déclaré prendre note du document et soutenir le point appelant une décision.
- 270.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a déclaré soutenir le point appelant une décision.
- 271.** La représentante du gouvernement de la République de Corée s'est félicitée des recommandations des membres du Conseil d'administration, selon lesquelles une délégation tripartite sera désignée pour participer au XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, et elle a réitéré l'engagement de son gouvernement de faciliter la réussite du congrès mondial.
- 272.** La commission a approuvé le point appelant une décision.
- 273.** *La commission recommande au Conseil d'administration d'accepter que le coût total de la délégation tripartite (30 700 dollars des Etats-Unis) soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la Partie I du programme et budget pour 2008-09, étant entendu que, si cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de l'exercice biennal.*

¹³ Document GB.301/PFA/11.

274. Le président a annoncé que, à la suite de consultations qui se sont tenues entre le bureau du Conseil d'administration et le Directeur général sur la création d'un Comité consultatif de contrôle indépendant, la Commission du programme, du budget et de l'administration est invitée à mettre en place un comité de sélection tripartite constitué de deux employeurs, de deux travailleurs et de deux membres gouvernementaux. Il a instamment demandé aux coordonnateurs régionaux et aux porte-parole des employeurs et des travailleurs de proposer des nominations pour ce comité de sélection au président dès que possible.

Comité consultatif de contrôle indépendant

275. Le président a annoncé que le comité de sélection tripartite a achevé l'examen des candidatures au Comité consultatif de contrôle indépendant. Le bureau du Conseil d'administration soumet ses recommandations à la commission.

276. *La commission recommande au Conseil d'administration de désigner M. Gil BELTRAN (Philippines), M. Denys CHAMAY (Suisse), M. Reckford KAMPANJE (Malawi), M. Arto KUUSIOLA (Finlande) et M. Oscar MAFFE (Argentine) membres du Comité consultatif de contrôle indépendant.*

Genève, le 18 mars 2008.

(Signé) Michel Barde
Rapporteur

Points appelant une décision: paragraphe 42;
paragraphe 61;
paragraphe 190;
paragraphe 213;
paragraphe 218;
paragraphe 252;
paragraphe 267;
paragraphe 273;
paragraphe 276.

Annexe I

Discours du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration (12 mars 2008)

Monsieur l'Ambassadeur Jayatilleka, Président du Conseil d'administration,

Monsieur Barde, porte-parole du groupe des employeurs,

Monsieur Blondel, porte-parole du groupe des travailleurs,

Excellences, membres de la Commission du programme, du budget et de l'administration,

Chers amis et chers collègues,

Votre commission est une fois de plus confrontée à un ordre du jour très chargé.

Vous connaissez l'importance que j'accorde à votre travail, à vos décisions et à l'orientation que vous nous donnez pour gérer l'ensemble de l'Organisation de la manière la plus efficace possible.

Avant de traiter de plusieurs des questions à votre ordre du jour, permettez-moi de faire un autre commentaire, non sans tristesse.

Sécurité du personnel du BIT

Le 22 janvier, j'ai rencontré, avec beaucoup d'émotion, le père et la sœur de Monsieur Abderrahim Hanniche, notre collègue du bureau de l'OIT à Alger qui est décédé le 11 décembre 2007 au cours du bombardement d'un bâtiment des Nations Unies; une tragédie.

La semaine prochaine, nous rendrons hommage à sa mémoire, au sein du Conseil d'administration.

Cependant, nous devons à présent tirer tous les enseignements de cette tragédie pour protéger notre personnel. Un document sur la sécurité vous est soumis pour examen. Le Secrétaire général des Nations Unies a nommé un groupe indépendant pour étudier toutes les procédures de sécurité mises en place par les Nations Unies. De nombreux sujets devront être traités immédiatement et d'autres dans le moyen et le long terme.

Parmi ces sujets, évoquons celui des ressources. Dans le cadre d'un budget de croissance zéro, nos dépenses en matière de sécurité ont énormément augmenté. En 2000-01, l'OIT apportait une contribution d'environ 50 000 dollars au Département de la santé et de la sécurité de l'ONU. Ce montant est passé à 4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-07. Pour ce même exercice biennal, les dépenses totales se sont chiffrées à 7,4 millions de dollars.

Le cadre stratégique

Voilà qui m'amène à évoquer le cadre stratégique pour 2010-2015.

Cette année, la préparation du prochain cadre stratégique nous offre l'occasion unique de façonner l'OIT de demain.

Le défi qu'il nous faut relever est sans équivoque.

L'Agenda du travail décent a reçu un soutien mondial et il a soulevé des attentes chez nos mandants, en particulier, et dans la communauté internationale en général.

Nous en avons souvent discuté. Cela signifie que les enjeux sont plus importants encore pour l'Organisation qui doit, plus que jamais, aider les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à faire du travail décent une réalité nationale.

Elle doit aussi promouvoir la convergence des politiques, afin que le travail décent devienne un objectif central des politiques nationales, régionales et internationales pour favoriser un développement durable, sur les plans économique, social et de l'environnement.

Je suis convaincu que l'une des décisions les plus importantes que nous devons prendre cette année sera de nous mettre d'accord en novembre sur le cadre stratégique pour 2010-2015.

Nous devons tous y réfléchir. Je vous invite à mener des consultations intensives et des échanges fournis, afin de produire une déclaration novatrice et pragmatique sur la manière dont nous envisageons l'avenir de notre Organisation.

Je dis «novatrice», parce que je crois que nous devrions nous mettre d'accord sur une vision de nos responsabilités dans l'avenir, et sur un processus de mise en œuvre qui nous motive tous, tant les mandants que le personnel et les partenaires extérieurs.

Une déclaration qui nous confère un élan d'énergie, un sentiment de responsabilité partagée, de «confiance en nous» institutionnelle qui inspirerait nos comportements, une déclaration en laquelle nous puissions croire et dont nous puissions être fiers.

J'y vois aussi une occasion unique de faire connaître au reste du monde la concentration stratégique et la clairvoyance de notre engagement à l'égard de nos valeurs et de notre mandat.

Une définition de notre avenir fondée sur cet Agenda du travail décent que d'autres jugent pertinent et qui, par conséquent, les encouragera à agir dans leur propre sphère pour en faire, avec nous, une réalité.

L'OIT que nous voulons construire pour l'avenir doit être à la fois ambitieuse et réaliste. Nous devons cultiver nos rêves et être prêts à prendre des risques en appliquant de nouvelles idées et de nouvelles méthodes de travail. Nous devons également approfondir notre démarche de gestion axée sur les résultats et notre capacité de travailler en équipe.

Je suis convaincu que les mandants, tout comme le système multilatéral, attendent de l'OIT une orientation résolue sur l'application effective des droits au travail, le développement des entreprises, la quantité et la qualité en matière d'emploi, la durabilité des systèmes de protection sociale, et des partenaires sociaux solidement engagés à l'égard du tripartisme et du dialogue social pour soutenir le travail décent.

Notre efficacité dépendra surtout de notre capacité de comprendre l'évolution du monde du travail, de renforcer notre masse critique et de définir les priorités clés dans chacun de nos quatre objectifs stratégiques. Nous n'y parviendrons que par le biais de consultations intensives et d'une large participation.

Un forum électronique est mis en place pour permettre aux mandants de participer au débat. Un autre est déjà ouvert à la participation du personnel du BIT. Une manifestation spécifique aura lieu pendant la session de la Conférence internationale du Travail, en juin, qui offrira une nouvelle opportunité de réfléchir à l'avenir de l'OIT et d'en discuter.

Je vois le cadre stratégique comme un moyen de poser des questions difficiles et d'essayer d'y répondre le mieux possible. Pour ce faire, nous devons revoir notre gestion des connaissances, et notre arsenal de mesures et de méthodes de travail.

Je forme le vœu que cette projection de l'OIT dans l'avenir que nous faisons ensemble nous enthousiasme tous, et que nous parvenions à relever le défi.

Rapport sur l'exécution du programme

Les enseignements que nous tirons du rapport sur l'exécution du programme constituent un bon point de départ.

Pour répondre à votre demande particulière, il s'agit en fait du rapport le plus substantiel et le plus complet que nous ayons soumis concernant les résultats du programme biennal. Voilà qui est cohérent avec la logique de la gestion axée sur les résultats.

Le programme et le budget fournissent une orientation stratégique générale. Le rapport sur les résultats obtenus s'étend beaucoup plus sur les détails. Nous nous sommes engagés à agir dans cette transparence et ce cadre de responsabilité.

Au-delà des chiffres, des cibles et des indicateurs qui figurent dans le rapport, je suis frappé par la richesse du facteur humain qui se dégage de ces pages. Elles disent combien notre action est importante pour la vie quotidienne des gens.

Permettez-moi de remercier publiquement tous les membres du personnel du BIT de leur engagement et des efforts qu'ils déploient pour transformer leurs connaissances, leurs compétences et leur temps de travail professionnel en des résultats que vous constatez dans vos pays, dans vos régions et partout dans le monde.

Pour tirer le meilleur parti de cette occasion qui nous est offerte d'analyser nos performances récentes, nous devons appliquer tous ces enseignements à l'avenir, qu'ils aient trait à nos succès ou à nos lacunes. Nous devons notamment:

- renforcer notre capacité de mener à bien des actions intégrées combinant plusieurs dimensions stratégiques;
- continuer d'améliorer la qualité des programmes par pays de promotion du travail décent;
- adapter notre format pour établir un rapport par pays;
- renforcer notre capacité de tirer des enseignements de notre travail;
- mieux intégrer diverses ressources budgétaires en un seul programme;
- nous prévaloir de nos efforts pour participer aux programmes par pays des Nations Unies et pour les influencer. L'intégration de diverses ressources budgétaires en un seul programme demande encore à être étudiée. Notre capacité d'influencer les programmes par pays des Nations Unies s'accroît, mais demeure inégale.

Ce sont là quelques enseignements opérationnels qui devraient inspirer notre plan pour l'avenir.

Et sans aucun doute, la meilleure justification de nos tâches futures, le meilleur des encouragements pour les accomplir, c'est le déficit de travail décent permanent auquel tant de familles sont confrontées partout dans le monde.

Examen de la structure extérieure

J'en viens maintenant aux propositions concernant l'examen de la structure extérieure.

Les consultations que nous avons tenues avec vous et avec les mandants dans vos pays nous ont amenés à cette conclusion, que la demande du soutien et des services de l'OIT est très élevée, et qu'elle ne fait qu'augmenter. Nous ne pourrions répondre à cette demande croissante qu'en recourant à une utilisation optimisée de nos ressources humaines et financières.

Deux conséquences importantes en résultent. D'une part, les directeurs de bureau dans les pays et les régions doivent assumer des responsabilités accrues pour concevoir et appliquer les programmes par pays de promotion du travail décent. D'autre part, le déploiement des ressources techniques de l'ensemble de l'Organisation, y compris le siège, doit devenir plus souple et plus intégré.

La proposition visant à réduire le nombre des équipes d'appui technique au travail décent tout en augmentant leur composition répond à ces objectifs.

Je crois que ces équipes techniques renforceront notre capacité d'établir des liaisons avec les réseaux de connaissances régionaux et nationaux et fourniront des services consultatifs de meilleure qualité.

Elles augmenteront aussi considérablement notre capacité de concevoir et d'appliquer des programmes par pays de promotion du travail décent de façon plus intégrée et de participer aux programmes communs par pays des Nations Unies.

Un certain nombre de mesures peuvent être prises très rapidement et je suis prêt à les appliquer immédiatement. D'autres devront être affinées et faire l'objet de consultations.

Les opinions que vous exprimerez sur cette approche générale serviront d'orientation au Bureau lorsqu'il passera à la phase suivante de préparation de la mise en œuvre. Le prochain programme et budget et le cadre stratégique sont des espaces appropriés pour intégrer des orientations futures.

Ressources humaines

Gérer les ressources humaines, qui sont notre principal atout, sera une tâche essentielle de l'OIT de demain.

Grâce à votre soutien, la stratégie de l'Organisation en matière de ressources humaines a beaucoup évolué au fil des ans. Elle constitue un élément essentiel de notre processus de réforme.

Actuellement, nous nous efforçons de mettre en place un système de gestion de la performance du personnel révisé, qui met l'accent sur la gestion axée sur les résultats, sur la reddition de comptes, la motivation et la reconnaissance.

Les tableaux que vous trouverez dans le document sur la composition du personnel soulignent d'autres domaines de progrès. J'en mentionnerai un. La répartition des postes entre hommes et femmes est désormais beaucoup plus équilibrée: sur dix fonctionnaires des services organiques, quatre sont des femmes; sur six directeurs exécutifs, deux sont des femmes; sur cinq directeurs régionaux, quatre sont des femmes. Les femmes représentent respectivement 48,4 pour cent et 33,3 pour cent du personnel occupant des postes aux grades D1 et D2.

Le rééquilibrage de la structure des grades progresse également et aboutit à une meilleure répartition géographique du personnel, mais il reste encore beaucoup à faire.

C'est la raison pour laquelle nous avons introduit un nouveau système de recrutement, d'affectation et de placement du personnel. Le Bureau aura ainsi une vision plus globale des décisions en matière de recrutement et de placement compte tenu de nos objectifs politiques en la matière. Cela permettra également de planifier à l'avance avec une efficacité accrue, de réduire les coûts de transaction et d'offrir davantage d'options aux candidats.

Nous investissons davantage dans notre personnel, qui est notre ressource la plus précieuse. Nous devons poursuivre dans cette voie car nous exigeons de plus en plus de sa part. Pour 2008-09, nous avons prévu 2 pour cent pour le développement du personnel, pour renforcer ses compétences et rafraîchir sa base de connaissances.

Mais, là encore, nous devons faire plus. Le recrutement et la sélection de personnels techniques hautement qualifiés sont une des tâches principales qui nous incombent aujourd'hui. Nous devons nous faire connaître davantage pour motiver davantage de jeunes à s'intéresser à l'OIT, particulièrement ceux des régions qui ne sont pas suffisamment représentées actuellement au sein du personnel.

Le travail d'équipe doit être renforcé dans tout le personnel, y compris en ce qui concerne les projets de coopération technique. Cela exige la mise en place de systèmes de soutien du partage des connaissances et une plus grande flexibilité dans la réalisation d'activités spécifiques dans le cadre de notre mandat.

Nous investissons également dans le bien-être du personnel et nous prenons des initiatives en matière de sécurité pour améliorer sa sécurité, sa motivation, son engagement et sa performance. Nous poursuivrons cet effort tout au long de l'exercice biennal, en étroite collaboration avec le Syndicat du personnel.

Transparence et réformes de gestion

Ensemble, nous avons renforcé la transparence et la reddition de comptes dans cette Organisation. Une nouvelle politique de divulgation des informations publiques sera bientôt lancée, qui facilitera l'accès des mandants et du public aux documents du BIT.

Nous avons également renforcé nos contrôles internes. Vous relèverez certainement avec intérêt, comme moi d'ailleurs, les propositions contenues dans le rapport de la Chef auditeur interne.

Je suis particulièrement satisfait de celles qui portent sur la préparation d'une convention commune sur les risques perçus et sur les façons de les atténuer et de les gérer. Nous devons passer à l'action.

Vous aurez constaté qu'une évaluation externe de l'audit interne a été effectuée, qu'elle a permis de faire des recommandations utiles et qu'elle nous a également rassurés sur la qualité de nos contrôles internes.

Compte supplémentaire du budget ordinaire

Avec votre soutien, nous avons créé ce compte supplémentaire du budget ordinaire, qui se veut un nouveau mécanisme de financement crédible.

Je remercie chaleureusement les gouvernements qui ont répondu positivement. L'Allemagne, l'Espagne et les Pays-Bas ont été parmi les premiers contributeurs. Quatre autres pays ont indiqué leur souhait de faire une contribution en 2008. Deux autres pays ont déclaré qu'ils souhaitent se joindre à l'effort en 2009.

Nous prenons les mesures nécessaires pour pouvoir prévoir des allocations supplémentaires aux programmes par pays de promotion du travail décent, sous la direction de nos structures régionales.

Ressources pour 2006-07

Vous êtes saisis d'une série de propositions concernant les ressources.

Je sais que nombre d'entre vous sont inquiets, moi aussi d'ailleurs, à propos du financement de la rénovation du bâtiment du siège. C'est un défi qu'il nous faut relever sans attendre. J'espère que la commission pourra accepter les propositions spécifiques que j'ai faites au Sous-comité du bâtiment.

Si ces décisions sont prises, le Bureau est prêt à planifier activement les futures phases de ce projet.

Nous devons commencer par élaborer un plan directeur. J'ai proposé que l'autorisation soit donnée de prélever jusqu'à 6 millions de francs suisses sur le Fonds pour le bâtiment et le logement, afin de couvrir les coûts d'une équipe d'experts qui sera chargée de cette tâche.

Le plan directeur pour la rénovation du bâtiment reposera également sur les normes les plus pointues en matière de protection de l'environnement et d'économies d'énergie.

L'évolution des marchés des principales monnaies et le versement d'arriérés de contributions importants offrent de nouvelles possibilités de financement pour ce projet.

Premièrement, l'effet positif net des opérations en devises au cours de l'exercice biennal s'élève à 32 millions de francs suisses. Cette prime nette, comme nous l'appelons, est en principe reversée aux Etats Membres par le biais d'un mécanisme bien établi: 50 pour cent du montant est reversé aux Etats Membres et 50 pour cent est utilisé comme mesure incitative pour récompenser le versement précoce des contributions.

Sous réserve de votre acceptation et de celles de la Commission des finances et de la Conférence internationale du Travail, je propose d'allouer la totalité de ce gain extraordinaire à la rénovation du bâtiment du siège, en tant que contribution de caractère exceptionnel de la part des Etats Membres. Cette proposition répond à la suggestion faite par certains gouvernements lors de la session de la Conférence l'année dernière.

Mon raisonnement est le suivant: puisque aucun gouvernement ne pouvait logiquement prévoir de compter sur ces ressources, qui sont tout à fait exceptionnelles, nous pourrions les affecter à une dépense également exceptionnelle et non récurrente, à savoir la rénovation du bâtiment du siège, qui est une priorité unanime du Conseil d'administration, sans coût supplémentaire pour le budget prévu de quelque gouvernement que ce soit. Bien sûr, il est compréhensible que certains d'entre vous, qui connaissent des situations financières difficiles, souhaitent conserver cette manne inattendue. Cependant, je vous demande de ne pas affaiblir les propositions en faveur de la rénovation du bâtiment.

Deuxièmement, en 2006-07, l'excédent des recettes a atteint 36 millions de francs suisses. Il est disponible dans le compte des programmes spéciaux. Son utilisation nécessite un examen attentif.

D'une part, les Etats Membres versent leurs contributions, y compris leurs arriérés en pensant au financement des activités régulières de l'OIT. Logiquement ces ressources devraient être destinées à cette fin. Mais d'autre part, nous sommes confrontés à la nécessité de réaliser un investissement extraordinaire pour rénover le bâtiment.

A la lumière des discussions informelles que nous avons eues avec beaucoup d'entre vous, nous avons le sentiment que la proposition qui consiste à allouer la moitié de l'excédent pour 2006-07 à la rénovation du bâtiment du siège est équilibrée, sous réserve de votre approbation. L'autre moitié devrait être allouée à des activités appartenant à des domaines considérés comme prioritaires, mais pour lesquelles le financement reste insuffisant ou n'a pas encore été prévu.

Pour le moment, je propose que 9 millions soient alloués aux priorités de l'OIT dont le financement n'est pas suffisant. Nous pourrions revenir sur l'affectation du solde au cours d'une session ultérieure.

Conclusion

Depuis plusieurs années, nous avons réalisé ensemble des réformes systématiques approfondies de notre Organisation pour accroître nos capacités et améliorer nos systèmes de gouvernance.

Nous poursuivons ces efforts à travers le traitement des questions à l'ordre du jour et nous les poursuivrons à la prochaine session de la Conférence, qui se tiendra en juin, avec la discussion sur le renforcement de la capacité de l'OIT.

Nous essayons à la fois de fonder notre action sur la continuité et d'ancrer les réformes dans nos valeurs et principes permanents.

En outre, nous sommes mus par une énergie nouvelle pour répondre à l'immense soutien accordé au travail décent et par les possibilités qui s'offrent à nous d'aller plus loin dans la réalisation des nobles principes de l'OIT.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Annexe II

Proposition révisée d'affectation des ressources inscrites au Compte de programmes spéciaux

| Affectations proposées | Dollars E.-U. * |
|---|-------------------|
| 1. Transfert au Fonds pour le bâtiment et le logement pour la rénovation du bâtiment du siège | 22 100 000 |
| 2. Investissements supplémentaires dans la sécurité du personnel et des locaux du BIT | 1 500 000 |
| 3. Appui aux programmes techniques dans les pays, renforcement du travail décent et des valeurs et des principes de l'OIT, y compris le 90 ^e anniversaire, renforcement des connaissances et des capacités, participation de l'OIT aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et appui de l'OIT aux emplois verts | 7 800 000 |
| Total | 31 400 000 |
| Total exprimé en francs suisses | 35 800 000 |

* Au taux de change franc suisse/dollar des Etats-Unis du 31 décembre 2007.